

BILAN

DE LA RECHERCHE-ACTION

SOLIDARITÉ
JEUNESSE



RAPPORT DU COMITÉ AVISEUR
DE SOLIDARITÉ JEUNESSE



Ce rapport a été adopté par les membres du Comité aviseur de Solidarité jeunesse lors de la 11^e séance, tenue le 31 janvier 2003 à Montréal.

Recherche et rédaction

Frederico Fonseca, coordination du rapport
Comité aviseur de Solidarité jeunesse, MESS

Nikolas Ducharme
Comité aviseur de Solidarité jeunesse, MESS

Catie Cayer
Direction du bureau de Solidarité jeunesse, MESS

Collaboration

Marlène Théberge
Direction des politiques de main-d'œuvre, MESS

Suzanne Émond
Direction du développement des applications, MESS

Claire Rousseau
Direction générale adjointe de la recherche,
de l'évaluation et de la statistique, MESS

Édition

Jonatan Couture
Direction des communications, MESS

Graphisme

Alain Shé

COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : (418) 644-6997
Télécopieur : (418) 644-1299

Dépôt légal – Avril 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40440-8
© Gouvernement du Québec

Note

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Mot du président	9
1 Des résultats concluants	11
2 Le modèle Solidarité jeunesse	21
2.1 L'environnement de la recherche-action	21
2.2 L'approche personnalisée	23
2.3 Le partenariat	30
3 Le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse	35
3.1 L'approche personnalisée vue par les participants au Forum : consolider les acquis et renforcer Solidarité jeunesse sans fermer le laboratoire des initiatives locales!	36
3.2 Deux ans de partenariat : poursuivre et élargir les efforts	42
4 Les perspectives d'avenir	47
4.1 Les enseignements de Solidarité jeunesse	47
4.2 Élargir l'offre de service Solidarité jeunesse	49
4.3 Le Nouvel engagement de solidarité	52
Propositions du Comité aviseur Solidarité jeunesse	54
Conclusion	57
Annexe I	59
Annexe II	63
Bibliographie	67

AVANT-PROPOS

Le Comité aviseur de Solidarité jeunesse (CASJ) est un comité à qui le ministre de la Solidarité sociale a confié des mandats particuliers. Il a été mis sur pied en l'an 2000 pour la durée de la recherche-action Solidarité jeunesse.

Pendant deux ans, les travaux du Comité sont venus alimenter la réflexion du Ministère en ce qui concerne les jeunes en difficulté. Rappelons que le CASJ, soutenu par une permanence, réunissait des représentants des milieux communautaire, public, syndical et privé. Tout au long de la recherche-action, son mandat a notamment consisté à exercer une vigilance à l'égard du projet Solidarité jeunesse, à préserver la mobilisation des acteurs sur les plans national, régional et local et à collaborer à l'évaluation du projet.

En fait, les principaux mandats du Comité étaient :

- de formuler des recommandations au ministre concernant les modalités d'implantation de Solidarité jeunesse;
- de collaborer à l'implantation de Solidarité jeunesse;
- de contribuer à la mobilisation des partenaires nationaux, régionaux et locaux;
- de collaborer à l'évaluation du projet et enfin;
- d'organiser un forum portant sur Solidarité jeunesse à l'automne 2002.

Le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse, qui s'est tenu les 23 et 24 octobre 2002 au Château Mont Sainte-Anne, est venu clore le volet expérimental de Solidarité jeunesse. Les activités du CASJ ont, quant à elles, pris fin avec l'adoption du présent rapport, lequel fait suite au *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, paru en février 2002. Concrètement, la fin de la recherche-action signifie que les autorités du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont en leur possession des données suffisantes pour leur permettre de déterminer les principaux éléments d'une nouvelle offre de service gouvernementale destinée aux jeunes de moins de 25 ans qui font appel à l'assistance-emploi.

COMPOSITION DU COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Membres :

- Association des centres jeunesse du Québec
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Association des régions du Québec
- Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais
- Centre de ressources pour la communauté noire
- Chambre de commerce du Québec
- Chantier Promouvoir une société équitable, Sommet du Québec et de la jeunesse
- Comité aviseur Jeunes d'Emploi-Québec
- Conseil permanent de la jeunesse
- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Forum jeunesse régional de l'île de Montréal
- Regroupement des jeunes gens d'affaires
- Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi du Québec
- Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre
- Syndicat de la fonction publique du Québec

Membres observateurs :

- Bureau du sous-ministre, ministère de l'Éducation
- Direction du développement des applications, Sécurité du revenu, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Direction générale des politiques, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Direction des ressources externes, Emploi-Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Secrétariat à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif

MOT DU PRÉSIDENT

Quelles grandes conclusions pouvons-nous tirer des deux années de cette recherche-action? Quels éléments convient-il de développer ou d'approfondir en priorité dans la nouvelle version, actuellement en élaboration, de Solidarité jeunesse? Ces questions se trouvent au cœur du présent rapport du Comité aviseur de Solidarité jeunesse (CASJ). Après deux ans d'expérimentation, le temps est venu de dresser le bilan général de Solidarité jeunesse et de mettre en évidence les enseignements qui se dégagent de cet important projet du gouvernement du Québec.

Solidarité jeunesse a pris la forme d'une vaste recherche-action dont le but était de documenter des initiatives et des façons de faire destinées à alimenter le gouvernement du Québec dans l'élaboration d'une *alternative* concrète à l'aide de dernier recours pour les jeunes de moins de 25 ans. Rappelons que Solidarité jeunesse est un projet qui visait les jeunes de 18 à 20 ans admissibles à l'assistance-emploi¹. Dès le départ, ce projet se voulait une solution de rechange à l'aide de dernier recours. En fait, tout en soutenant les jeunes sur le plan financier, Solidarité jeunesse offrait à ces derniers la possibilité de ne pas devenir des prestataires de l'assistance-emploi et d'entreprendre des démarches les aidant à retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle le plus rapidement possible.

En outre, dans leur démarche, les autorités du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont misé sur l'établissement d'une approche personnalisée centrée sur les réalités et sur les besoins des jeunes. À cet effet, elles ont mis sur pied une offre de service commune entre les centres locaux d'emploi (CLE) et les Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) – organismes jeunesse, animée dans le cadre d'un partenariat local consigné dans un protocole d'entente (116 ententes sur un total de 133 ont été signées avec des CJE pour l'an II). Mentionnons que l'État soutenait également les participants par une allocation équivalente à ce qu'ils auraient reçu s'ils avaient été à l'assistance-

emploi (la prestation de base est habituellement de 515 \$) à laquelle s'ajoutaient une allocation de participation de 30 \$ par semaine et le paiement de certains frais afférents (transport, frais spéciaux, etc.). Il versait aussi une prestation aux organismes jeunesse partenaires pour chaque jeune qui prenait part à Solidarité jeunesse.

De leur côté, les jeunes s'engageaient volontairement dans ce projet pour une durée d'un an. Ils prenaient alors part à une phase de participation intensive, habituellement de trois mois (mais pouvant atteindre six mois) à raison de 20 heures par semaine, et réalisaient par la suite leur plan d'action individuel vers l'autonomie. Celui-ci devait les mener à l'obtention d'un emploi, leur donner l'accès à une mesure active d'Emploi-Québec ou encore leur permettre d'effectuer un retour aux études ou une remise en santé. Après cette période intensive de participation, chaque jeune a bénéficié d'un suivi au cours duquel il était accompagné durant une période variant de six à neuf mois (selon la durée de la phase intensive).

Soulignons également que les résultats de la recherche-action sont concluants. Au 31 octobre 2002, 88,2 % des participants étaient en mouvement 18 mois après avoir commencé leur participation à Solidarité jeunesse. De ce nombre, 61,1 % étaient autonomes sur le plan financier (voir pages 15 et 16 pour les résultats).

Mais le succès que connaît ce projet dépasse la dimension purement quantitative (le nombre de jeunes en mouvement). D'une part, Solidarité jeunesse a permis de sensibiliser à la question de nombreux acteurs locaux, régionaux et nationaux dans divers secteurs d'activité ainsi que les citoyens dans bon nombre de communautés locales. Le centre d'attention est progressivement devenu la nécessité de combattre les problèmes qui affligent les jeunes en difficulté à la sécurité du revenu. D'autre part, Solidarité jeunesse a mis en lumière les contours d'un modèle d'insertion sociale et professionnelle québécois.

1. Pour y arriver, les partenaires du Sommet du Québec et de la jeunesse ont, à la suite d'un consensus, demandé au gouvernement du Québec d'élargir les dix projets pilotes expérimentaux existants à l'ensemble du territoire par l'entremise d'une recherche-action d'une durée de deux ans.



Ajoutons que les commentaires recueillis au Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse sont venus confirmer le succès de la démarche. Ils ont également permis de dégager des pistes d'amélioration susceptibles d'être intégrées au projet. C'est dans cet esprit que la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, a convié le MESS à élaborer, pour avril 2003, une version consolidée et améliorée du projet Solidarité jeunesse.

En fait, le Forum est venu clore la phase expérimentale du projet. Cet événement a permis de réunir les acteurs de première ligne qui ont travaillé de près avec les jeunes de Solidarité jeunesse, de même que les partenaires actuels comme ceux qui seront appelés à jouer un rôle déterminant dans le cadre d'une éventuelle consolidation et amélioration du projet. Les 850 participants ont mis en commun leur expertise et sont venus enrichir les connaissances entourant la recherche-action. Leur contribution, déterminante pour l'avenir du projet, a été une source d'inspiration pour la réalisation de ce bilan. Nous croyons qu'elle devra aussi être au centre des préoccupations des autorités du MESS lorsque celles-ci procéderont à la conception de la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse.

Parallèlement, le Plan d'action jeunesse 2002-2005 indique que ce projet est reconduit jusqu'en 2008. Le *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* annoncé au Rendez-vous des régions en novembre 2002 et signé par six ministres du gouvernement du Québec² stipule que les signataires doivent tout mettre en œuvre pour contribuer dans un premier temps au succès de Solidarité jeunesse et créer un continuum de services pour les 16 à 24 ans sous-scolarisés et sans emploi. Plus récemment, le budget du gouvernement du Québec présenté en mars 2003 a accordé 45 millions de dollars sur trois ans à Solidarité jeunesse et a rendu cette initiative permanente.

Le présent rapport est une réflexion du CASJ, dont les membres ont été des témoins privilégiés de cette expérimentation à grande échelle. Dans son travail, le Comité s'est notamment inspiré, d'une part, de l'information qu'il a lui-même recueillie (tournée de la permanence du CASJ en 2001, documents de réflexion transmis au Ministère, tenue du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse) et, d'autre part, des évaluations produites par la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du MESS et les équipes de recherche externes. Ce rapport du CASJ contient quatre parties. Dans la première, nous donnons les résultats de la recherche-action. Nous détaillons ensuite le modèle Solidarité jeunesse. La troisième partie consiste en une synthèse des discussions et des pistes d'action formulées par les participants au Forum. Dans la dernière partie, nous précisons quelques enseignements qui se dégagent de Solidarité jeunesse, des pistes d'action pour l'amélioration du projet et présentons les propositions du Comité aux autorités du Ministère pour la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse. Le rapport comporte aussi une annexe concernant le suivi ministériel des recommandations issues du *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*.

En terminant, je souhaite remercier les ministres responsables du projet, le Comité exécutif du MESS, les membres du CASJ et les unités centrales, notamment la Direction du développement des applications, pour leur action et pour l'énergie qu'ils ont déployée dans le cadre de Solidarité jeunesse. Je tiens également à remercier chaleureusement les agents et les intervenants de toutes les localités du Québec, qui ont contribué au succès de cette recherche-action. Je salue enfin les 10 400 participants au projet. Ils ont été la raison d'être de Solidarité jeunesse et une source d'inspiration pour nous tous.

Nikolas Ducharme
Président du Comité aviseur de Solidarité jeunesse

2. Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, la ministre déléguée à l'Emploi et le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport.

I. DES RÉSULTATS CONCLUANTS



Comme en témoignent les données rapportées jusqu'à maintenant, les résultats de Solidarité jeunesse sont concluants et corroborent l'hypothèse des effets positifs de Solidarité jeunesse relativement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui y ont pris part. Nous décrivons ici les principaux indicateurs concernant ce projet.

Les résultats montrent d'abord que le volontariat, une approche privilégiant des services personnalisés ainsi que le suivi du plan d'action des jeunes par la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et les CJE – organismes jeunesse ont rendu nécessaires une période d'adaptation d'environ six mois de même qu'un effort substantiel sur le plan de la gestion du changement. Sur le plan quantitatif, le Comité aviseur de Solidarité jeunesse (CASJ) a noté une amélioration constante des résultats. Pour le CASJ, ces évolutions coïncident avec l'appropriation du projet par les différents réseaux partenaires et sont en accord avec l'esprit de collaboration qui s'est développé graduellement au sein des comités locaux de suivi. Dans ce contexte, il est raisonnable de penser qu'à l'avenir davantage de jeunes qui adressent une première demande à l'assistance-emploi opteront pour Solidarité jeunesse et qu'une proportion plus grande de participants s'inscrira dans une trajectoire menant à l'autonomie sociale et professionnelle.

Le volontariat : une formule gagnante

L'une des prémisses de base de Solidarité jeunesse repose sur le volontariat. Tout au long de Solidarité jeunesse, les autorités du MESS ont mis l'accent sur l'importance pour les jeunes d'avoir la liberté de choisir de s'engager ou non dans les différentes phases du projet. Le CASJ estime que cette possibilité détermine le niveau d'engagement des participants. Autrement dit, les jeunes sont considérés comme des partenaires dans le cadre de Solidarité jeunesse, un projet qui mise aussi beaucoup sur leur responsabilisation.

Le volontariat signifie également que, dès les premières rencontres, la Sécurité du revenu devait agir de façon à bien informer les jeunes au sujet de Solidarité jeunesse. Ce volet revient surtout aux agents d'attribution initiale, qui sont les premiers à rencontrer les jeunes susceptibles de participer au projet. Ces agents doivent bien connaître Solidarité jeunesse, mais aussi différentes stratégies pour promouvoir le projet auprès de ces jeunes.



Le niveau de participation entre le 1^{er} novembre 2000 et le 31 octobre 2002

Pour l'ensemble de l'expérimentation, le projet Solidarité jeunesse a été proposé à 17 256 jeunes (voir tableau 1). Un total de 11 353 (66 %) jeunes ont accepté de prendre part au projet, tandis que 5 903 (34 %) ont refusé l'offre de la Sécurité du revenu. De plus, parmi ceux qui ont décidé de participer à Solidarité jeunesse, 10 408 se sont effectivement engagés dans le projet. Il s'agit de 92 % des jeunes ayant accepté de participer à Solidarité jeunesse. Soulignons aussi que les jeunes qui sont plus près du marché de l'emploi ne se voyaient pas offrir de participer au projet. En fait, ces jeunes étaient très souvent référés directement vers Emploi-Québec.

Ajoutons que le taux d'abandon a été de 16 % pour les deux ans de la recherche-action. Il était de 18 % pour l'an I et a connu une baisse de presque cinq points de pourcentage (13,6 %) à la seconde année de l'expérimentation. Cela dit, les motifs d'abandon sont demeurés sensiblement les mêmes tout au long du projet, à savoir : le manque d'intérêt; le manque de motivation; les problèmes personnels; l'incapacité de se rendre aux locaux des organismes jeunesse (surtout dans les MRC rurales)³.

Par ailleurs, quatre motifs expliquent pourquoi certains jeunes ont refusé l'offre de la Sécurité du revenu. Certains sont plus près du marché de l'emploi. Ils recherchent donc davantage des mesures ou des services d'Emploi-Québec. D'autres ne sont pas convaincus de la pertinence du projet ou ne sont tout simplement pas intéressés à y participer. Il y a également des jeunes qui doivent régler certains problèmes pressants et subvenir à leurs besoins de base avant de pouvoir s'engager dans un projet comme celui qui leur est offert. Enfin, comme le CASJ l'a relevé dans le cadre du *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*⁴, la contribution parentale a un effet pervers sur la référence.

La contribution parentale

En fait, celle-ci contribue à réduire le bassin de jeunes susceptibles de bénéficier de Solidarité jeunesse et place ces derniers dans une situation de détresse économique, ce qui en pousse de nombreux à tout simplement refuser le projet, lequel répond pourtant à leurs besoins. Ce constat, dégagé à la suite de la vaste tournée entreprise par le CASJ en 2001, reflétait une position exprimée de façon presque unanime au Québec. Les participants au Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse en sont d'ailleurs venus aux mêmes conclusions.

Or, le CASJ estime que le temps est venu de corriger cette situation ou, à tout le moins, d'assouplir la contribution parentale. Sur le plan de l'assouplissement, il était impératif de tenir compte du contexte dans lequel se trouvent les jeunes et d'interpréter ce règlement de façon moins stricte. À cet égard, nous savons que depuis septembre 2002 l'évaluation de l'agent d'aide socioéconomique peut être considérée dans l'application de la contribution parentale pour l'ensemble des régions. Ainsi, un jeune qui vit dans des conditions familiales intolérables ou qui est en rupture avec ses parents n'est plus assujéti à cette règle. L'information pertinente a circulé, mais nous savons qu'aucune formation n'a été prévue sur ce sujet.

Tableau 1 – Participation et référence à Solidarité jeunesse

	An I	An II	Total
Jeunes à qui le projet a été offert	8 835	8 421	17 256
Jeunes qui ont accepté d'être référés	5 505	5 848	11 353
Jeunes qui ont refusé d'être référés	3 330	2 573	5 903
Jeunes qui ont débuté leur participation	5 008	5 400	10 408
Jeunes qui ont accepté d'être référés mais qui n'ont pas pris part au projet	497	448	945
Jeunes qui ont abandonné le projet	911	734	1 645

Source : Direction du développement des applications, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

3. Ce dernier élément correspond en fait à une observation du Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi du Québec.

4. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, rapport du Comité adviseur de Solidarité jeunesse, 2002, p. 32.

La contribution parentale

C'est par l'effet conjugué de plusieurs articles de loi, soit les articles 27 c) h), 28 et 41 de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (L.R.Q., c. S-32.001), et des articles 127 à 130 du Règlement sur le soutien du revenu (R.R.Q., 1981, c. [S-32.001, r.1]) que des adultes prestataires voient la prestation mensuelle à laquelle ils auraient par ailleurs droit, en vertu du régime de sécurité du revenu, amputée du montant déterminé à titre de contribution parentale qu'ils sont réputés recevoir. La Loi crée une présomption de dépendance parentale et un adulte prestataire qui ne répond pas à certains critères d'indépendance fixés par la Loi est réputé recevoir une contribution financière de ses parents. Aucun de ces critères n'est directement lié à l'âge. Cependant, dans les faits, ces critères font en sorte que la contribution parentale ne s'applique qu'aux adultes de moins de 30 ans.

Les critères d'indépendance sont les suivants :

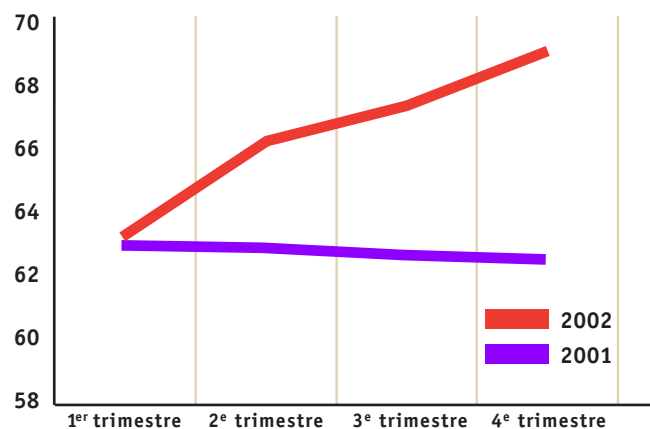
- avoir pendant au moins deux ans, sans compter toute période pendant laquelle la personne fréquente un établissement d'enseignement, subvenu à ses besoins et résidé ailleurs qu'à la résidence de son père ou de sa mère;
- avoir, pendant au moins deux ans, occupé un emploi rémunéré à temps plein ou reçu, pour un tel emploi, des prestations d'assurance-emploi;
- être ou avoir été marié;
- vivre maritalement et avoir cohabité avec son conjoint pendant au moins un an;
- avoir ou avoir eu un enfant à charge;
- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- être enceinte depuis au moins 20 semaines;
- avoir cessé, pendant au moins sept ans, d'être aux études à temps plein depuis que la personne n'est plus soumise à l'obligation de fréquentation scolaire.

Toutefois, n'est pas réputé recevoir une contribution parentale l'adulte qui démontre que son père et sa mère sont prestataires, introuvables, qu'ils manifestent un refus de contribuer à subvenir à ses besoins ou qu'ils ont exercé de la violence à son endroit. La contribution parentale ne s'applique pas non plus lorsque le revenu familial ne dépasse pas 14 400 \$, dans le cas d'une famille biparentale avec un enfant, ou 12 462 \$ pour une famille monoparentale avec un enfant.

Toujours sur le plan de la référence, soulignons que presque toutes les régions ont vu leur taux de références acceptées progresser au cours de la deuxième année de l'expérimentation. Ce taux, qui était, pour l'ensemble du Québec, de 62,3 % pour l'an I, a bondi à 69,4 % pour l'an II. Il s'agit d'un gain de plus de sept points de pourcentage.



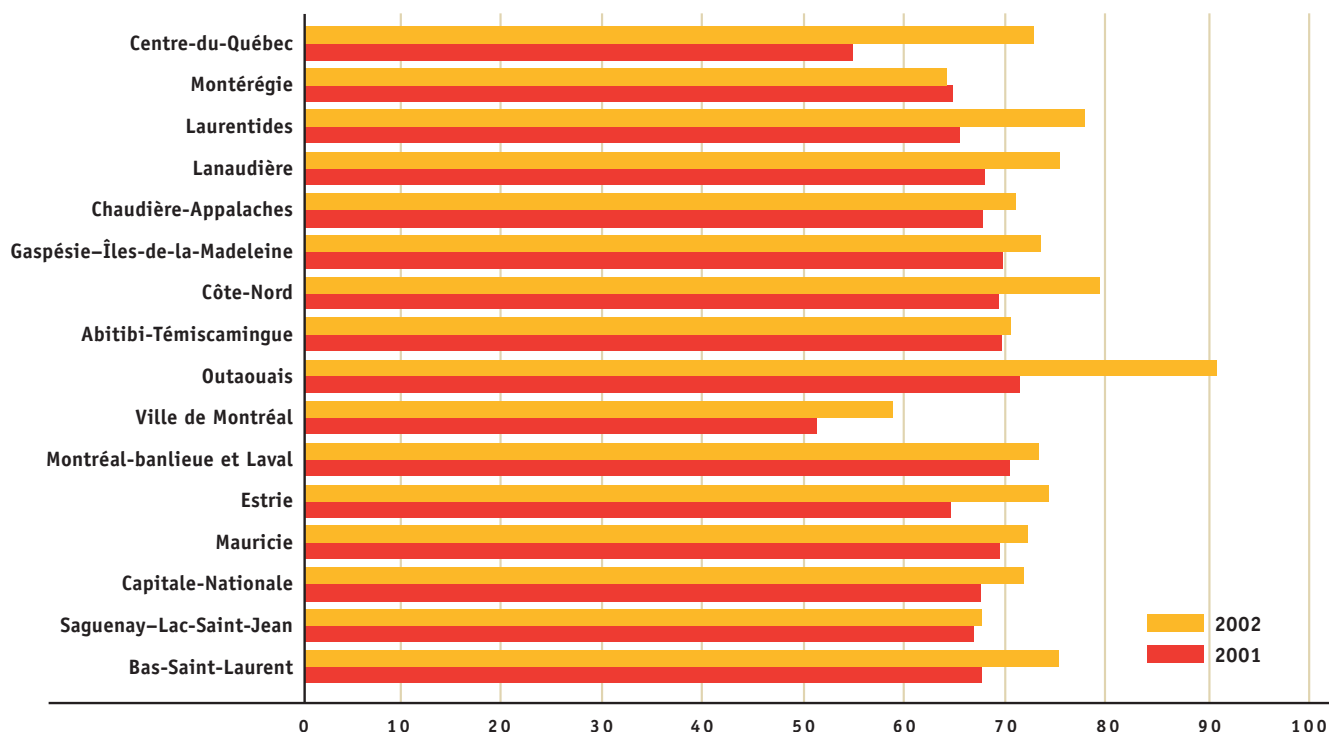
Graphique 1 –
Évolution du taux moyen de références acceptées
pour 2001 et 2002



Il importe cependant de noter que ce taux varie grandement selon les régions. En fait, en 2002, il oscille entre 59,1 % et 90,6 % (voir graphique 2). Mentionnons aussi que plusieurs localités ont élaboré des stratégies novatrices pour augmenter le taux de référence à Solidarité jeunesse (promotion du projet, rencontres dans les organismes jeunesse, relance, etc.). Les participants au Forum ont eux aussi suggéré plusieurs façons d'améliorer la référence (voir page 39). Enfin, sur le plan des variations régionales, le CASJ invite les autorités du MESS à intensifier leur collaboration avec certaines régions afin d'adapter encore plus le projet aux réalités régionales et locales.

Source : Direction du développement des applications, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Graphique 2 –
Le taux de références acceptées en 2001 et en 2002 selon les régions



Source : Direction du développement des applications, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La participation des jeunes aux activités d'Emploi-Québec

Au 31 octobre 2002, parmi les 9 045 jeunes qui avaient terminé la phase intensive de leur participation à Solidarité jeunesse, 3 279 (36,3 %) avaient participé à au moins une mesure ou activité d'Emploi-Québec. Au total, ils ont réalisé 4 864 participations avec Emploi-Québec durant la période qui a suivi la fin de la participation à Solidarité jeunesse.

L'ensemble des participations se distribue comme suit :

- 2 070 pour des activités ou des services d'aide à l'emploi (42,6 % du total);
- 1 336 pour la mesure de formation de la main-d'œuvre (27,5 %). Notons cependant que plusieurs jeunes sont retournés aux études ou en emploi sans avoir participé à une mesure d'Emploi-Québec;
- 616 pour les autres mesures et activités (12,7 %);
- 474 pour les projets de préparation à l'emploi (9,7 %);
- 368 pour la mesure Subventions salariales (7,6 %).

Les effets de l'offre de service Solidarité jeunesse sur les participants après 18 mois

Au 31 octobre 2002, 88,2 % des participants, soit 2 571 jeunes sur 2 915, étaient en mouvement 18 mois après avoir commencé leur participation à Solidarité jeunesse⁵. En fait, 61,1 % (1 781 jeunes) étaient autonomes financièrement. Ces jeunes n'ont plus recours à l'assistance-emploi. Nous comptons aussi 23,5 % (684 jeunes) qui ont entrepris un retour aux études ou qui participent à une mesure active ou à une activité avec Emploi-Québec. Enfin, 3,6 % (106) des participants étaient toujours à l'assistance-emploi, mais avec un revenu de travail. Les jeunes qui n'étaient ni autonomes financièrement ni en démarche active de qualification ou d'employabilité étaient à l'assistance-emploi et pouvaient avoir entrepris des démarches visant à régler un problème de santé ou certains problèmes personnels importants.

La mise en mouvement des jeunes

Le taux de mise en mouvement inclut les jeunes qui, au terme de 18 mois, ne sont pas présents à l'assistance-emploi, sont en participation avec Emploi-Québec ou déclarent des revenus de travail. La mise en mouvement a été calculée en fonction des participants des sept premiers mois de Solidarité jeunesse (2 915 jeunes) pour une période de suivi de 18 mois afin de mesurer les effets de ce projet sur une période de temps suffisamment longue. Ce taux a également été calculé pour les jeunes n'ayant pas pris part à la recherche-action. Ce groupe de comparaison totalise 4 056 jeunes.

5. Notons que ce taux est ponctuel. Le taux cumulatif est de 90,5 % pour les jeunes ayant atteint de 10 à 18 mois depuis le début de leur participation.



À titre indicatif, précisons que les jeunes du groupe de comparaison – c'est-à-dire les jeunes du même groupe d'âge n'ayant pas pris part à Solidarité jeunesse (refus de participer au projet et autres jeunes admis à l'assistance-emploi) et soumis au Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi – étaient en mouvement dans une proportion de 65,3 % en octobre 2002. Il s'agit d'un écart de plus de 20 points de pourcentage inférieur au taux de mise en mouvement qui caractérise les participants de Solidarité jeunesse.

Les effets de Solidarité jeunesse liés à l'insertion socioprofessionnelle

La Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique coordonnait le processus d'évaluation et assurait une liaison avec des équipes de recherche. Une des équipes, celle de l'Université de Montréal⁶, avait pour tâche d'évaluer le partenariat entourant la réalisation de la recherche-action ainsi que d'étudier les trajectoires d'insertion empruntées par les jeunes; l'autre, celle de l'Université Laval, devait évaluer les effets intermédiaires de Solidarité jeunesse (tels que les acquis en fait d'attitudes et de comportements) à partir des principaux déterminants de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Le MESS et chacune des équipes avaient la responsabilité d'évaluer un volet spécifique de Solidarité jeunesse. Les résultats préliminaires de leurs recherches ont été présentés lors du Forum. Les rapports finaux seront déposés et rendus disponibles en 2003. Cette section fera ressortir les principales conclusions qui se sont dégagées de différents rapports⁷.

Les résultats préliminaires confirment déjà plusieurs tendances dégagées pendant la première année d'expérimentation et permettent de valider bon nombre d'observations des participants au Forum. Ces connaissances s'ajouteront à l'ensemble des travaux réalisés et en cours de réalisation.

Une première étude de la Direction de l'évaluation du MESS⁸ visait à mesurer les effets de Solidarité jeunesse associés à l'insertion socioprofessionnelle (l'emploi, les études, la participation aux mesures et activités offertes par Emploi-Québec), de même que la satisfaction des participants à l'endroit du projet (pages 19 et 20). Trois groupes ont été interrogés, à savoir : un premier groupe de 1 141 jeunes ayant entrepris une participation au cours des six premiers mois du projet (novembre 2000 à avril 2001); un groupe de 950 jeunes admis à l'assistance-emploi avant l'implantation de Solidarité jeunesse (août 2000 à octobre 2000); un groupe de 650 jeunes ayant refusé de participer à Solidarité jeunesse entre novembre 2000 et avril 2001.

Cette évaluation auprès de 2 741 jeunes conclut que :

« la mise en mouvement des jeunes a été importante... L'emploi a été la composante principale de la mise en mouvement, suivi des études et de la participation à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec. Toutefois, pour bon nombre d'entre eux, les épisodes d'emploi, d'études ou de participation à des mesures ou activités d'Emploi-Québec sont courts.

En comparaison avec les groupes de référence, les jeunes ayant participé à Solidarité jeunesse sont plus en emploi et moins à l'assistance-emploi.

Compte tenu du profil des jeunes participants, l'insertion socioprofessionnelle est un processus à long terme pour plusieurs d'entre eux. »

Sur le plan de l'emploi, ajoutons que l'écart mis en évidence par cette évaluation est important. En fait, 64,7 % des jeunes interviewés occupaient ou avaient occupé un emploi pendant la période étudiée (dix à douze mois après la phase intensive de Solidarité jeunesse). C'était le cas pour seulement 53,9 % des jeunes admis

6. En action concertée avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

7. Les synthèses sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/francais/sr/jeunesse/publications.asp>.

8. Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Sondage sur les effets liés à l'insertion professionnelle*, rapport d'évaluation, octobre 2002.

à l'assistance-emploi et pour 52 % de ceux qui ont refusé de prendre part à Solidarité jeunesse, et ce, malgré l'obligation de parcours. Il s'agit d'un écart de plus de dix points de pourcentage en faveur des jeunes qui ont choisi Solidarité jeunesse.

En ce qui concerne spécifiquement le groupe qui a participé à Solidarité jeunesse, notons que les jeunes ayant travaillé ont occupé, dans trois cas sur quatre, un emploi à temps plein. Aussi, 59 % des 64,7 % des jeunes qui ont été en emploi ont occupé un seul emploi, alors que 27 % ont occupé deux emplois et 14 %, trois à cinq emplois. Parmi ces jeunes qui ont perdu leur emploi au cours de l'année, nous constatons qu'ils ont été nombreux à décrocher un nouvel emploi plutôt que d'entrer passivement à l'assistance-emploi. Cette persévérance doit être mise en évidence.

En guise de résumé, retenons ici que, comparativement à l'ensemble des jeunes admis à l'aide de dernier recours et soumis à l'obligation de parcours, les participants de Solidarité jeunesse qui ont opté pour ce projet sur une base volontaire occupent plus fréquemment un emploi au cours de la période postparticipation. En outre, le nombre de leurs mois de présence à l'aide de derniers recours pendant la même période est plus faible. Les jeunes de Solidarité jeunesse demeurent plus longtemps sur le marché du travail que les jeunes qui ont refusé de participer au projet ou à qui le projet n'a pas été proposé.

Les déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes participant à Solidarité jeunesse

La recherche menée par l'équipe de l'Université Laval⁹ poursuivait deux objectifs généraux, soit de :

- 1) *déterminer les facteurs qui influencent la recherche d'emploi et le retour aux études des jeunes;*

- 2) *mesurer les effets de Solidarité jeunesse sur l'acquisition et le maintien d'attitudes et de comportements favorables à la recherche d'emploi ou au retour aux études.*

Les intentions socioprofessionnelles de ces jeunes étaient au départ de :

- travailler et étudier dans une proportion de 45 %;
- travailler seulement (33 %);
- étudier seulement (18 %);
- aucune. Autrement dit, 4 % des personnes interviewées n'avaient pas d'intentions définies.

Selon les chercheurs, les facteurs susceptibles de déterminer l'intention d'un jeune de se chercher un emploi sont : les activités d'insertion déjà réalisées; les attitudes à l'égard de la recherche d'emploi; la pression sociale; le soutien social; le sentiment de compétence personnelle à l'égard des études (relation négative). Pour le retour aux études, ces déterminants sont : le sentiment de compétence personnelle à l'égard des études (nettement positif); la pression sociale pour se chercher un emploi (relation négative)¹⁰.

Parmi les conclusions préliminaires qui se dégagent de cette évaluation, les chercheurs indiquent que la complexité et la multiplicité des problèmes auxquels doivent faire face les participants de Solidarité jeunesse justifient le recours à un projet individualisé d'insertion socioprofessionnelle dans le contexte d'une intervention à moyen et à long terme. Selon eux, il est également important de développer le sentiment de compétence personnelle des participants. Il faut aussi, dans la dynamique d'intervention, tenir compte de l'isolement vécu par bon nombre de ces jeunes. Ce contexte fait en sorte que la relation avec l'intervenant est primordiale. Les travaux de cette équipe se poursuivent afin de mesurer les effets du projet sur l'acquisition d'attitudes et de comportements à l'égard de l'emploi.

9. Pierre Valois, Geneviève Fournier et Nathalie Parent, *Étude des déterminants de l'insertion professionnelle auprès des jeunes participants au projet Solidarité jeunesse*, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval, octobre 2002 – Résultats préliminaires.

10. *Ibid.*



Les constats préliminaires et les enjeux liés à l'intervention et au partenariat de Solidarité jeunesse

L'objectif poursuivi par l'équipe de recherche de l'Université de Montréal était d'évaluer : les dynamiques partenariales dans le cadre de Solidarité jeunesse; les trajectoires des jeunes; la nature de l'intervention. À cet effet, les chercheurs ont eu recours à six études de cas conduites dans des milieux urbain, rural et mixte. D'autres études de cas pourraient s'ajouter d'ici à la fin de l'évaluation du projet.

La recherche révèle que les jeunes suivent habituellement deux trajectoires qui les amènent à frapper aux portes de l'assistance-emploi, soit :

- une succession de difficultés;
- un accident de parcours.

En outre, les constats suivants se dégagent de l'étude :

Au sujet de l'intervention

- 1) La qualité de l'accueil de l'agent de la Sécurité du revenu et la relation du jeune avec les intervenants des organismes jeunesse sont déterminantes et centrales pour le succès de la démarche des participants dans le projet.
- 2) Il y a d'importantes variations en ce qui concerne l'intervention (certaines activités dans les organismes jeunesse varient beaucoup d'une localité à l'autre, de même que le contenu des activités).

Au sujet de la démarche menant vers l'élaboration et la réalisation du plan d'action du participant

- 1) Les chercheurs font ressortir le réalisme de la démarche et le fait qu'il y a une mise en mouvement rapide des jeunes, surtout vers l'emploi, et que la poursuite des études est profitable et souhaitable.
- 2) Les cas étudiés indiquent que Solidarité jeunesse permet à des jeunes sous-qualifiés qui éprouvent des difficultés de vie de réaliser des acquis importants, notamment sur le plan de la connaissance de soi. Les chercheurs se sont cependant interrogés

sur l'évaluation des besoins des jeunes et l'adéquation entre leurs besoins et l'intervention, notamment dans le cas de problèmes d'ordre psychosocial. Certains aspects de la vie des jeunes ne seraient pas toujours abordés en profondeur selon eux.

Au sujet du suivi des participants

- 1) Les intervenants ont d'abord recours aux relances téléphoniques (la fréquence varie d'un endroit à l'autre et les difficultés psychosociales des jeunes sont peu abordées).
- 2) Les intervenants reconnaissent les limites du suivi. Ils indiquent qu'ils sont surchargés et ne peuvent de ce fait effectuer un suivi adéquat et que les jeunes changent souvent de coordonnées. Or, le suivi est particulièrement important, surtout pour les jeunes qui vivent des problèmes de nature psychosociale.

Au sujet du partenariat dans les localités

- 1) En ce qui concerne le partenariat interne (Sécurité du revenu, Emploi-Québec, CJE – organismes jeunesse), les chercheurs observent que l'arrimage a été difficile au moment de l'implantation du projet, mais que des améliorations généralisées ont eu lieu dans la deuxième année.
- 2) Le comité local de suivi est apparu comme un *espace de négociation et d'assouplissement* positif tout au long du projet.
- 3) Du côté du partenariat externe, les chercheurs notent, au sujet des cas étudiés, que la participation des signataires des *Engagements de solidarité* s'est révélée symbolique et que les liens avec le milieu de l'éducation, de la santé, de la famille et des entreprises restent encore à établir dans plusieurs localités.
- 4) Ils observent également : que les CJE – organismes jeunesse sont enracinés dans leur milieu respectif et qu'ils disposent d'un réseau de partenaires diversifié; qu'il est nécessaire que les collaborations soient axées sur les façons de répondre aux besoins des jeunes, c'est-à-dire orientées vers la réalisation de leur plan d'action.

Par ailleurs, parmi les enjeux relevés, les chercheurs mettent en relief l'importance de développer l'expertise psychosociale au sein des organismes jeunesse, d'améliorer et de mieux soutenir les activités de suivi des participants, de travailler davantage en mode de collaboration en collectivisant les services aux individus. Sur le plan strictement partenarial, ils soulignent l'importance d'avoir une vision du développement global des jeunes et de leur milieu ainsi que d'établir des partenariats structurants en misant sur le potentiel offert par les localités.

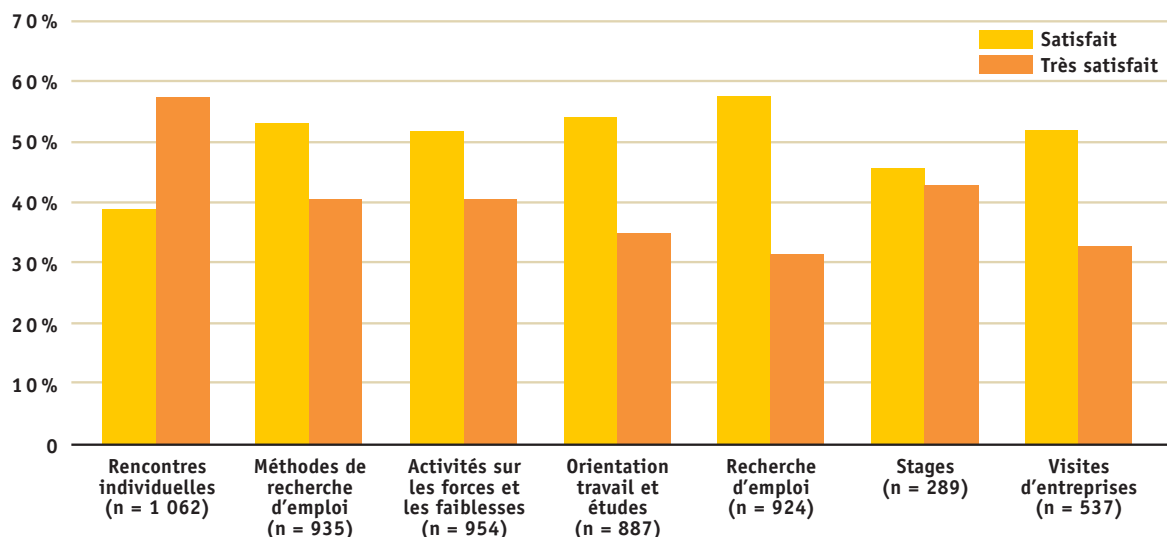
La satisfaction des participants

L'étude menée par la Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique a aussi porté sur le niveau de satisfaction des participants à l'endroit de Solidarité jeunesse. Elle révèle que la satisfaction est grande.

Le graphique 3 concerne la satisfaction des participants relativement aux activités associées à Solidarité jeunesse. Celle-ci est considérable. En fait, 97,6 % des participants au sondage sont satisfaits ou très satisfaits des rencontres avec les intervenants de Solidarité jeunesse. Ce taux est de :

- 93,8 % pour les méthodes de recherche en emploi;
- 92,2 % en ce qui concerne les activités portant sur les forces et les faiblesses des participants;
- 89,8 % pour les activités qui ont trait à l'orientation et à la poursuite des études;
- 89 % pour le temps de la recherche d'emploi ou la façon dont celle-ci se déroule;
- 88,7 % pour les jeunes qui ont la possibilité d'entreprendre un stage;
- 83,1 % pour ceux qui ont effectué une ou plusieurs visites en entreprise.

**Graphique 3 –
Satisfaction à l'égard des activités**

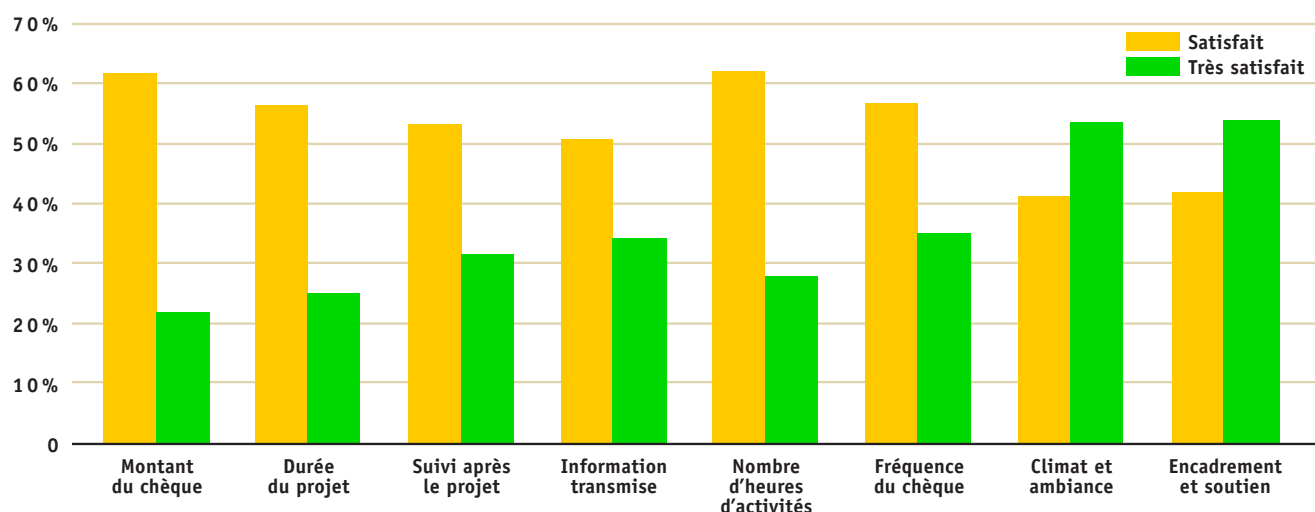


Source : Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Note : En contrepartie, le taux d'insatisfaction varie de 5 % à 17 % selon l'élément considéré pour les graphiques 3 et 4.



**Graphique 4 –
Satisfaction des participants à l'égard de l'organisation**



Source : Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le graphique 4, pour sa part, renvoie à la satisfaction des participants relativement à l'organisation du projet. Ces taux sont également très élevés. Ainsi :

- 83 % des participants sont satisfaits ou très satisfaits du montant du chèque qu'ils reçoivent pendant la phase d'intervention intensive;
- 83,1 % le sont relativement à la durée du projet;
- 84,1 % pour la phase de suivi;
- 85,2 % au sujet de la qualité de l'information qui leur a été transmise;
- 91,1 % en ce qui concerne le nombre d'heures par semaine associées à la phase intensive de participation;
- 93,1 % pour la fréquence des chèques;
- 93,2 % pour le climat et l'ambiance du projet;
- 94,7 % pour l'encadrement et le soutien offerts.

Certains éléments sont cependant moins satisfaisants aux yeux des participants. Ainsi, certains déplorent le fait qu'ils ont été laissés à eux-mêmes; que les activités ne correspondaient pas à leurs besoins; qu'on n'a pris contact avec eux qu'à une seule reprise à la phase de suivi, et, enfin, qu'ils n'ont pas eu suffisamment de rencontres individuelles ou encore que le soutien était insuffisant. Beaucoup de jeunes auraient également aimé que Solidarité jeunesse dure plus longtemps.

Les éléments jugés les plus satisfaisants par les jeunes sont, comme nous l'avons vu, les rencontres avec les intervenants, l'encadrement, le soutien, le climat et l'ambiance en cours de participation au projet. Ces éléments font tous ressortir l'importance de la relation, de la complicité entre les intervenants et les participants. Plusieurs estiment aussi que leur participation leur a été utile et leur a permis d'acquérir des connaissances, de modifier des attitudes ou développer des compétences sur le plan personnel.

2. LE MODÈLE SOLIDARITÉ JEUNESSE



La notion de modèle a surgi environ un an après le début de Solidarité jeunesse. La nature du projet (recherche-action) et le temps ont permis de confirmer que la démarche qui était expérimentée s'appuyait sur des postulats valides¹¹. Parallèlement, le Comité aviseur de Solidarité jeunesse (CASJ) a observé que certaines méthodes de travail testées sont devenues, en cours de route, de nouvelles pratiques qui ont inspiré différentes politiques publiques en matière de jeunesse comme le Plan d'action jeunesse, le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, de même que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'objectif de cette deuxième partie du document est d'approfondir les différentes composantes du modèle Solidarité jeunesse. Cette tâche est particulièrement pertinente dans la perspective de la phase II de Solidarité jeunesse actuellement en élaboration.

2.1 L'ENVIRONNEMENT DE LA RECHERCHE-ACTION

Lorsqu'on demande à une personne engagée dans Solidarité jeunesse quels sont les principaux piliers de ce projet, cette personne mentionne spontanément, la plupart du temps, l'approche personnalisée ou le partenariat. Il faut cependant situer ces aspects dans un environnement particulier, soit dans le cadre de la recherche-action menée du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2002. Et ajouter que trois éléments étaient intimement associés à la composante recherche-action de Solidarité jeunesse, à savoir : la souplesse administrative, l'innovation et l'évaluation. Ces trois éléments ont conféré à Solidarité jeunesse une dimension évolutive. Le projet a ainsi pu se développer dans un environnement propice à l'innovation. Le CASJ estime qu'il est nécessaire d'exploiter cette dimension dans la phase II de Solidarité jeunesse qui s'amorcera au printemps 2003¹².

11. Voir : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, rapport du Comité aviseur de Solidarité jeunesse, 2002, p. 14-15.

12. Soulignons à cet effet que plusieurs organisations tentent à l'heure actuelle de prendre le virage évolutif ou apprenant, notamment, en privilégiant un *processus d'apprentissage organique interactif*, pour reprendre l'expression de l'OCDE. Voir : Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), *Les villes et les régions dans la nouvelle économie apprenante*, 2001.



Souplesse administrative

Les autorités du MESS souhaitaient pouvoir éprouver efficacement Solidarité jeunesse. Les principaux acteurs visés ont donc fait preuve, dans la mesure du possible, de flexibilité sur le plan administratif. Parallèlement, il y avait une volonté de faire évoluer le projet afin de l'adapter aux besoins des jeunes et aux réalités locales et régionales. À cet effet, rappelons que certains paramètres de Solidarité jeunesse ont été modifiés, particulièrement lors de l'an I de l'expérimentation.

Cela a permis aux autorités du MESS de procéder par ajustement mutuel pour améliorer le projet de façon continue. À titre d'exemple, les ajustements plus importants, dont certains

fondamentaux (par exemple, admissibilité de certains cas d'exception, reconnaissance du retour en santé comme indicateur de succès, possibilité de cesser temporairement la participation au projet, assouplissement de la contribution parentale), ont été faits durant la première année de la recherche-action¹³.

Soulignons que l'ajustement mutuel était également possible grâce à la structure privilégiée par le MESS quant à l'implantation et au suivi opérationnel de Solidarité jeunesse. Ces dimensions ont été prises en charge par l'équipe de projet, qui regroupe des représentants des directions centrales du MESS et des partenaires visés. Quant au suivi quotidien, il fut effectué par l'équipe Solidarité jeunesse de la Direction du développement des applications

Quelques exemples d'initiatives locales

Raccroche maman (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

La MRC de Maria-Chapdelaine a mis sur pied un projet adapté aux besoins des jeunes filles enceintes âgées de 16 à 25 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Ce projet vise à assurer la poursuite des études, l'accomplissement d'un projet professionnel ou le développement des compétences parentales des jeunes mères.

La magie de la toile, c'est le partenariat (Outaouais)

Le projet Mentor offre un réseau de mentors qui accompagnent les jeunes dans leurs démarches professionnelles. Solidarité jeunesse en action dans le milieu rural permet aux jeunes confrontés à des problèmes de transport de chercher un lieu de stages dans leur milieu environnant. Ces jeunes bénéficient également des fruits d'une collaboration entre le Carrefour Jeunesse-Emploi du Pontiac et la Société de l'assurance automobile du Québec afin de les aider à obtenir un permis de conduire.

L'express du retour à l'école (Ville de Montréal)

En raison de barrières administratives, le temps d'attente que vit un jeune pour effectuer un retour en classe peut s'avérer long et démotivant. Afin d'éviter qu'ils écoulent ce temps à l'assistance-emploi, L'express du retour à l'école, issu d'une entente de collaboration, permet aux jeunes de Solidarité jeunesse d'être admis de façon prioritaire aux cours adaptés à leur situation.

Donner du poisson, c'est bien, montrer à pêcher, c'est mieux! (Capitale-Nationale)

Toute personne doit combler ses besoins de base pour espérer s'accomplir. Le Carrefour Jeunesse-Emploi de la Capitale nationale a donc mis en place deux activités par l'entremise desquelles les jeunes sont invités à acquérir des compétences et à développer leur autonomie par l'entremise d'une cuisine collective et d'un jardin communautaire. Les jeunes bénéficient du soutien de collaborateurs qui leur montrent comment répondre à leurs besoins.

13. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, rapport du Comité adviseur de Solidarité jeunesse, 2002, p. 13-15.

de la Sécurité du revenu. Pour le CASJ, ces éléments organisationnels ont grandement facilité l'enracinement et le développement du projet.

Innovation

Il y avait également une volonté que les réseaux partenaires participent sur les plans local et régional à la dynamique de la recherche-action. Ces derniers pouvaient promouvoir et tester des initiatives locales pour résoudre des problèmes qu'ils observaient ou encore pour améliorer le fonctionnement de Solidarité jeunesse. Il importait donc de se donner les marges de manœuvre nécessaires pour tester de nouvelles initiatives et les documenter. À ce sujet, soulignons qu'il y avait 28 kiosques (y compris les projets satellites) regroupant 35 initiatives locales et régionales lors du Forum¹⁴.

Évaluation

Étant donné que Solidarité jeunesse se déroulait sous forme de recherche, l'évaluation a occupé un rôle important dans le projet. Beaucoup d'énergie a donc été consacrée à l'évaluation de Solidarité jeunesse par les unités centrales du MESS, mais aussi par les intervenants des CLE et des CJE – organismes jeunesse partenaires, lesquels devaient compiler, souvent manuellement, plusieurs données pour documenter le projet. La Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique du MESS avait également la responsabilité de coordonner le processus d'évaluation. Cette direction a aussi travaillé, comme nous l'avons mentionné, avec deux équipes de recherche universitaires. Le Ministère a aussi créé le CASJ¹⁵. Celui-ci observait et analysait l'évolution du projet. Il a également été un acteur qui a su faciliter l'adaptation de l'expérimentation au profit des jeunes.

2.2 L'APPROCHE PERSONNALISÉE

Dès le départ, les autorités du MESS savaient que les jeunes qui prendraient part à Solidarité jeunesse éprouvaient des problèmes importants, qu'ils étaient éloignés du marché du travail et moins scolarisés que la moyenne des jeunes au Québec. La phase expérimentale de Solidarité jeunesse a permis de détailler le profil de ces jeunes et de réaliser, notamment, que ces derniers étaient beaucoup plus éloignés du marché de l'emploi et à risque de chômage de longue durée que ce qui avait été initialement prévu¹⁶.

Le profil des participants

La deuxième année est venue confirmer la plupart des observations de l'an I relativement au profil des participants. En fait, celui-ci est demeuré le même tout au long de la recherche-action. Cela n'est pas étonnant dans le contexte de croissance économique actuel¹⁷. La plupart du temps, il s'agit de personnes sous-scolarisées vivant plusieurs problèmes personnels qui se présentent dans les bureaux de leur CLE, plutôt que des jeunes chômeurs qui ont uniquement besoin d'être référés.

14. Au moment de la sélection des initiatives, les organisateurs du Forum avaient reçu un peu plus de 60 projets de kiosques des quatre coins du Québec. En fait, les comités locaux et régionaux de suivi se sont révélés être de véritables laboratoires d'initiatives locales et régionales.

15. Les mandats du CASJ sont, notamment : de formuler des recommandations à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance concernant les modalités de mise en œuvre de Solidarité jeunesse; de collaborer à l'implantation de Solidarité jeunesse; de contribuer à la mobilisation des partenaires nationaux, régionaux et locaux; de collaborer à l'évaluation du projet.

16. Cette section – profil des participants – prend appui sur des observations de la Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique et du CASJ.

17. Ce que confirment les études de la Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique et le rapport du Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi du Québec concernant l'an II de la recherche-action.



Caractéristiques des jeunes ayant participé à Solidarité jeunesse du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2002¹⁸

10 408 participants,
dont 10 119 individus distincts

Sexe

Femmes : 4 321 (42,7 %)
Hommes : 5 798 (57,3 %)

Âge

Moins de 21 ans : 8 480 (83,8 %)
De 21 à 24 ans : 1 639 (16,2 %)

Scolarité¹⁹

Inférieure à la 3^e secondaire : 1 451 (35,0 %)
Inférieure à la 5^e secondaire : 3 090 (74,6 %)
5^e secondaire et plus : 1 051 (25,4 %)

Situation familiale

Personnes seules : 9 497 (93,9 %)
Chefs de famille monoparentale : 244 (2,4 %)
Femmes : 236
Hommes : 8
Couples avec ou sans enfants : 305 (3,0 %)
Inconnu : 73 (0,7 %)

Type de résidence

Locataires, HLM : 2 835 (28,0 %)
Chambre, pension : 3 285 (32,5 %)
Résidant chez un parent : 3 742 (37,0 %)
Autre : 41 (0,4 %)
Inconnu : 216 (2,1 %)

Origine

Nés au Canada : 9 423 (93,1 %)

Source : Direction générale adjointe à la recherche, à l'évaluation et à la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2003.

Ainsi, de façon générale, nous avons observé ce qui suit :

- Les participants sont majoritairement de sexe masculin, soit dans 57,3 % des cas. De façon générale, pour l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans à l'assistance-emploi, nous observons que les hommes sont surreprésentés parmi les jeunes sans contraintes à l'emploi, tandis que les femmes sont surreprésentées parmi les jeunes avec contraintes à l'emploi. C'est surtout parce qu'ils ont un ou plusieurs enfants à charge que les jeunes sont considérés comme ayant des contraintes à l'emploi. À ce sujet, soulignons que les chefs de famille monoparentale sont en grande majorité des femmes.
- Les participants sont sous-scolarisés. En effet, dans une proportion de 74,6 %, ils n'ont pas fait leur cinquième secondaire et 35 % d'entre eux n'ont pas leur troisième secondaire en poche. En fait, les jeunes de Solidarité jeunesse sont nombreux à avoir

connu des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation dans un cadre dit régulier de l'école (cours magistraux, matières de base, etc.). Nous pouvons qualifier leur relation avec l'école de négative. De plus, plusieurs ont décroché depuis plus d'un an et se trouvent sans qualification dans un marché de l'emploi qui exige de plus en plus des compétences minimales.

- Dans 63 % des cas les jeunes ne vivent plus chez leurs parents. Ils doivent, en conséquence, travailler pour subvenir à leurs besoins.
- Ajoutons que 9 497 jeunes (93,9 %) ont le statut de personne seule, tandis que 375 (3,7 %) (il s'agit de femmes dans 300 cas) sont des chefs de famille avec un ou plusieurs enfants. En ce qui concerne ces derniers, c'est l'équivalent des participantes du projet satellite Ma place au soleil.
- Beaucoup ont été en contact avec le système de protection de la jeunesse²⁰;

18. Incluant les participations de Solidarité jeunesse en cours.

19. Proportion calculée à partir des données dont la scolarité est connue, soit 40,9 % du total ou 4 141 jeunes.

20. Il s'agit d'un constat qui est revenu de façon régulière tout au long de la recherche-action. Nous ne disposons cependant pas de statistiques pour l'ensemble des participants au projet.

Jeunes des centres jeunesse

À titre indicatif, mentionnons que le profil des jeunes en centre jeunesse est très différent de celui des autres adolescents québécois. Les premiers :

- ont 5 fois plus de problèmes avec la police;
- ont 5 fois plus de problèmes causés par l'alcool et les drogues;
- sont 40 % de plus à éprouver des problèmes scolaires au secondaire;
- sont 1 sur 3 à avoir déjà fait une tentative de suicide;
- sont 25 % à avoir été victimes d'abus sexuels²¹.

De plus, nous savons que *le fait de transiter par une famille d'accueil ou un centre d'accueil hypothèque sérieusement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes assistés sociaux*²².

- L'expérience de travail des jeunes est souvent peu significative et intermittente (entrées et sorties fréquentes du marché de l'emploi) et elle se situe habituellement dans le secteur des services ou dans les PME. Le CASJ observe que dans bien des cas ces jeunes ne possèdent pas l'attitude et les aptitudes requises pour occuper un emploi à long terme ni même, tout simplement, un emploi offrant de bonnes conditions de travail.
- De nombreux jeunes sont marqués, à des degrés divers, par un ou plusieurs problèmes suivants : surendettement, isolement; problèmes découlant de démêlés avec la justice (probation, détention, procès); détresse économique et psychosociale; abus physiques ou psychologiques; toxicomanie ainsi que problèmes de comportement divers ou personnels (tensions familiales, difficulté d'accès à un logement salubre, incapacité de faire un budget, etc.); grossesse sans soutien; habitudes de vie malsaines (incapacité de s'alimenter convenablement); participation à des gangs de rue, à des réseaux de prostitution, etc. Au sujet de l'isolement, soulignons que l'enquête de l'Université Laval révèle qu'un jeune interrogé sur quatre mentionne ne pas avoir d'amis ni aucun contact avec les parents.
- Les jeunes participants ont également souvent une faible estime de soi et sont incapables de se projeter dans l'avenir. Par contre, ils recherchent des expériences concrètes et sont attirés par l'information mise à leur disposition ainsi que par les services d'orientation.
- Certains jeunes, qu'il s'agisse de Québécois d'origine autre que canadienne-française ou de Québécois anglophones, n'ont pas acquis une connaissance du français oral et écrit suffisante pour « fonctionner » adéquatement dans la société québécoise, ce qui hypothèque sérieusement leur possibilité d'intégrer le marché de l'emploi (93,1 % des jeunes qui ont pris part à Solidarité jeunesse sont nés au Canada).

21. R. Cloutier, L. Champoux, C. Jacques et C. Lancop, *Nos ados et les autres, Ados, familles et milieux de vie*, étude comparative des adolescents des centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1994.

22. Ministère de la Solidarité sociale, *Les jeunes à l'aide sociale*, 1999, p. 81.



Problématiques multiples

Indiquons que les travaux des équipes de recherche associées à Solidarité jeunesse sont venus corroborer la plupart de ces observations. Ainsi, l'équipe de l'Université Laval souligne que sur les plans personnel et professionnel ces jeunes présentent des déficits importants et des problèmes complexes et multiples : *faible estime de soi, faible connaissance de soi, sentiment d'efficacité personnelle souvent peu élevé, problème de santé (consommation de drogues, dépression, santé mentale), abus, violence. On note une faible scolarité (80 % des jeunes interviewés n'ont pas de diplôme secondaire général ou professionnel) et des difficultés d'apprentissage, difficulté à respecter un horaire, forte peur du marché du travail*²³. L'enquête révèle aussi que la majorité des participants interviewés, soit près de 85 %, ont tenté de résoudre au moins un problème dans le cadre de Solidarité jeunesse. Les deux tiers d'entre eux ont cependant essayé de résoudre deux problèmes ou plus²⁴.

Cela dit, il faut mettre en évidence que ce ne sont pas tous les jeunes qui connaissent des problèmes personnels importants. Certains possèdent une scolarité minimale, au moins un diplôme, et ont une idée plus claire de leur projet de carrière. On retrouve cependant ces jeunes davantage parmi les plus âgés (21 à 24 ans), lesquels représentent 16,1 % des jeunes qui ont pris part à Solidarité jeunesse.

En résumé, lorsqu'ils arrivent à l'assistance-emploi, ces jeunes éprouvent souvent des problèmes dans leurs relations interpersonnelles et ils ont une faible estime d'eux-mêmes. Ils entretiennent aussi des relations négatives avec certaines institutions de leur communauté comme l'école et ont beaucoup de difficulté à intégrer un parcours de qualification ou tout simplement à se projeter dans le marché de l'emploi. Le fait d'entrer à l'assistance-emploi n'a rien non plus pour leur redonner confiance.

Dans ce contexte, le défi de Solidarité jeunesse était donc de répondre à ces différentes situations par une approche globale touchant divers aspects de la vie d'un jeune participant.

L'approche personnalisée : une réponse aux problématiques multiples

L'approche personnalisée est au centre du succès rencontré dans le cadre de Solidarité jeunesse. Le choix a été celui de personnaliser les services le plus possible en les adaptant aux besoins des jeunes et à leur environnement. D'abord, il s'agissait d'amener les participants à s'inscrire dans une trajectoire d'insertion sociale et professionnelle par l'entremise d'une démarche misant sur leur potentiel, répondant à leurs besoins et tenant compte de leur environnement (quelle est l'expérience de travail de la personne, a-t-elle des enfants à charge, dans quel type de logement vit-elle, etc.?). L'un des principaux défis consistait à ce que les jeunes prenant part à Solidarité jeunesse se fixent des objectifs à l'intérieur d'un plan d'action individuel et qu'ils atteignent ces objectifs aidés par des acteurs clés de leur communauté. Cette démarche devait les amener progressivement à changer leur situation initiale (par exemple, de prestataire de l'assistance-emploi à participant de Solidarité jeunesse à étudiant ou travailleur).

Cette stratégie d'intervention a été désignée par le terme *approche personnalisée*. Elle se résume ainsi :

- Une intervention adaptée aux besoins des jeunes et qui tient compte de l'environnement de ces derniers. Cela nécessite que l'intervenant fasse preuve de disponibilité, qu'il soit en mesure de poser un bon diagnostic des besoins du jeune et qu'il sache intervenir adéquatement auprès de lui²⁵.
- Une intervention réalisée de concert avec les partenaires locaux visés.

23. Pierre Valois, Geneviève Fournier et Nathalie Parent, *Étude des déterminants de l'insertion professionnelle auprès des jeunes participants au projet Solidarité jeunesse*, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval, octobre 2002 – Résultats préliminaires.

24. *Ibid.*

25. Rappelons ici que nous avons mis en relief divers types d'interventions dans le *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*.

Les acteurs signataires du protocole d'entente

La Sécurité du revenu²⁶

La mission de la Sécurité du revenu consiste à attribuer une aide financière aux personnes qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins ainsi qu'à contribuer, par un partenariat actif, à prévenir et à résoudre des situations problématiques, de nature individuelle ou collective, en vue de favoriser l'autonomie économique et sociale de ces personnes. La Sécurité du revenu s'efforce en outre de mettre en valeur le potentiel de ses clientèles. En aidant les personnes à faible revenu et les prestataires de l'assistance-emploi, la Sécurité du revenu joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique et sociale, laquelle représente une priorité pour le gouvernement.

Emploi-Québec²⁷

La mission d'Emploi-Québec est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social. Ainsi, Emploi-Québec participe à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail de même qu'à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Elle offre ses services en visant l'insertion sociale et professionnelle, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois. De plus, elle favorise l'essor d'une formation continue de la main-d'œuvre qui soit qualifiante et transférable. Emploi-Québec offre des services à la main-d'œuvre et aux entreprises du Québec, en partenariat avec des intervenants du marché du travail.

Les CJE²⁸

Notons que la vaste majorité des organismes jeunesse partenaires sont des Carrefour Jeunesse-Emploi. Les CJE sont des organismes communautaires présents partout au Québec grâce à la volonté et à l'engagement des partenaires privés, communautaires et institutionnels des différents milieux. Les CJE s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 35 ans et offrent gratuitement l'accès à différentes ressources afin de les informer, les orienter, les supporter, les conseiller et les encourager dans leurs démarches d'intégration en emploi. Les CJE visent à la fois l'insertion sociale et l'intégration économique des jeunes adultes, par l'amélioration de leurs conditions de vie en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Les CJE sont pour les jeunes adultes des lieux d'accueil, d'aide et de valorisation.

- Un accompagnement soutenu et continu. Plus souvent qu'autrement, le CASJ observe que les participants ont besoin d'être écoutés, d'avoir des points de repère dans leur vie ainsi qu'un minimum de stabilité. La relation de confiance entre les jeunes et les intervenants compte également beaucoup dans la dynamique entourant l'intervention. La capacité d'établir de telles relations a été l'une des grandes forces des organismes jeunesse tout au long de la recherche-action.

26. Extrait du document : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Sécurité du revenu, Rapport annuel de gestion 2001-2002*, 2002, p. 13.

27. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Emploi-Québec, Rapport annuel de gestion 2001-2002*, 2002, p. 9.

28. Extrait du site Internet du RCJE : www.cjereseau.org/lescje/index.html.



- L'importance de motiver les participants en leur faisant vivre plusieurs expériences positives et des succès répétés. L'une des idées maîtresses de Solidarité jeunesse est de mettre les jeunes en mouvement le plus rapidement possible tout en les motivant. Ces derniers acquièrent la capacité de se projeter dans l'avenir à partir de leurs propres forces et faiblesses.
- La capacité de définir le potentiel des jeunes et de permettre à ces derniers de mieux se connaître.
- Les activités concrètes, individuelles et en groupe, permettant aux jeunes de développer leurs compétences de base et les préparant aux différentes étapes qu'ils auront à franchir pour occuper un emploi.

L'offre de service Solidarité jeunesse

- Le recrutement des participants est réalisé par le module Sécurité du revenu du CLE lorsque le jeune se présente pour sa demande d'assistance-emploi. Le projet s'adresse aux jeunes de moins de 21 ans, admissibles à l'assistance-emploi, à risque élevé de chômage de longue durée selon les critères du dispositif de repérage, sans contraintes ou avec contraintes temporaires en raison de la présence d'enfants à charge. Exceptionnellement, des jeunes de moins de 21 ans ayant des contraintes autres qu'un enfant à charge ou qui sont âgés de 21 à 24 ans pourront être référés à Solidarité jeunesse.
- Le jeune qui accepte de participer est référé par le CLE à l'organisme externe qui offre le service. La participation du jeune est volontaire et le refus de participer n'entraîne aucune réduction de la prestation de l'assistance-emploi.
- Chaque projet est réalisé en partenariat avec un CJE / organisme jeunesse, dans le cadre d'une entente locale; un comité local de suivi formé de représentants du module Sécurité du revenu, du module Emploi-Québec et de l'organisme s'assure de la bonne gestion du projet, en suit le déroulement; ce comité est aussi chargé de susciter et d'entretenir la mobilisation des acteurs locaux.
- L'intervention de l'organisme auprès du participant comprend notamment les activités suivantes, pour la première phase : orientation, motivation, connaissance de soi, identification du potentiel, des besoins psychosociaux, aide à la recherche d'emploi ou au retour aux études.
- La durée de la participation du jeune à cette première phase d'intervention est d'au plus 6 mois, à raison d'un minimum de 20 heures par semaine.
- La deuxième phase comprend des activités de suivi sur le plan de l'accompagnement, du parrainage et de la motivation, réalisées par l'organisme pour une période d'un an suivant le début de la participation.
- Au cours de la première phase, le soutien du revenu versé par l'organisme est équivalent à la prestation de base de l'assistance-emploi, à laquelle s'ajoute une allocation de 30 \$ par semaine; un remboursement de certains frais liés à la participation (frais de garde et frais de transport) est prévu.

- Au cours de la deuxième phase, le soutien du revenu provient d'un emploi, de l'aide financière aux étudiants ou de l'assistance-emploi majorée, le cas échéant, d'allocations d'aide à l'emploi d'Emploi-Québec.
- Les activités offertes par l'organisme doivent être complémentaires à ce qui est déjà dispensé dans le milieu et se faire en concertation avec les autres partenaires (publics, privés et communautaires).

Note : Extrait du *Devis d'évaluation de Solidarité jeunesse*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2000.

Dans un autre ordre d'idées, le CASJ constate que l'ensemble des CJE – organismes jeunesse partenaires ont mis au point une intervention découlant de cette philosophie. Des ateliers, des activités individuelles, de même que des activités de groupe, se déroulent partout au Québec. Leur contenu diffère cependant en fonction des besoins exprimés par les participants et des caractéristiques des différentes cohortes. Cependant, l'objectif global demeure toujours le même : prendre le jeune où il est, l'écouter, l'aider à formuler des choix, le motiver, l'épauler dans l'élaboration de son plan d'action et l'appuyer par la suite, de concert avec les partenaires visés, dans la réalisation de ses objectifs.

Enfin, soulignons que l'approche personnalisée a toutefois nécessité un engagement plus soutenu de la part des différents acteurs dans leur interaction avec les jeunes (intervention, effort pour que les jeunes puissent se créer un réseau social, relations avec les partenaires) et des membres des comités locaux de suivi en ce qui a trait au suivi du plan d'action des jeunes. Pour le CASJ, ce type de démarche est néanmoins nécessaire dans certains secteurs de l'activité gouvernementale, comme celui de l'emploi et de la solidarité sociale, sans quoi les efforts fournis auront moins d'impact.

Des lacunes à corriger

Ce que nous avons présenté jusqu'ici est en quelque sorte un idéal type de l'approche personnalisée. En pratique, cette approche varie selon les différentes localités. Ces variations concernent plus souvent qu'autrement la nature de la relation entre l'intervenant et les participants, les activités proposées aux jeunes et le niveau de partenariat.

Le CASJ a également observé certaines lacunes importantes. Par exemple, pour les jeunes qui sont plus loin du marché de l'emploi, il pourrait y avoir davantage d'activités concrètes, par exemple des stages ou des projets comme ceux qui sont conçus actuellement par la Ville de Québec (Chantiers urbains).

Par ailleurs, nous constatons que le suivi varie beaucoup d'une localité à l'autre. Il peut prendre la forme d'un accompagnement social ou encore de contacts téléphoniques réguliers ou occasionnels avec les jeunes. Cela dit, les intervenants doivent bien souvent privilégier un suivi téléphonique plutôt qu'un suivi qui prendrait la forme d'un accompagnement social soutenu étant donné la longueur de la période de suivi (six à neuf mois) et l'entrée continue des participants. Les intervenants sont également confrontés au fait que plusieurs jeunes changent de coordonnées (adresse ou numéro de téléphone) fréquemment et n'avisent pas forcément les organismes jeunesse.



Au sujet de l'accompagnement, le CASJ observe que plus celui-ci est soutenu, plus il facilitera les périodes de transition des jeunes, les maintiendra motivés et les encouragera à persévérer. Les jeunes qui règlent des problèmes personnels ou de santé doivent continuer à bénéficier d'un appui important en phase de suivi qui les amènera par la suite à poursuivre leurs études ou à occuper un emploi. Bref, il faut soutenir les jeunes pour qu'ils puissent traverser les difficultés rencontrées dans l'atteinte des objectifs de leur plan d'action. Par exemple, il faut miser sur le maintien en emploi pour les jeunes qui sont retournés sur le marché du travail. Dans bien des cas, de petits conflits ou l'isolement font qu'un jeune quitte son emploi. Ces situations peuvent être évitées si les jeunes sont aidés dans leur intégration à l'emploi et si les employeurs sont sensibilisés à certaines réalités. Or, à l'heure actuelle, il s'agit d'un maillon faible de Solidarité jeunesse.

En fait, les autorités du MESS, mais aussi les partenaires du projet et les participants gagneraient à ce que des orientations claires soient présentes dans les nouveaux protocoles d'entente de Solidarité jeunesse en ce qui concerne spécifiquement le suivi.

2.3 LE PARTENARIAT

Le fait de travailler en privilégiant l'approche personnalisée appelle un partenariat local, régional et national. Cela nous oblige aussi à revoir l'organisation du travail et la façon dont les services sont offerts (par exemple, prévoir le travail associé aux rencontres des comités locaux de suivi et aux objectifs communs poursuivis ou encore considérer le fait qu'une entrevue avec un jeune qui pourrait participer à Solidarité jeunesse peut exiger plus de temps que s'il s'agissait d'un demandeur ordinaire.

Pour espérer atteindre le niveau de partenariat recherché, il a fallu créer un carrefour ou un attracteur (le comité local de suivi²⁹) entre les organisations partenaires afin de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur plan d'action vers l'autonomie. À cet effet, les rôles et les responsabilités de chaque partenaire du comité local de suivi ont été consignés dans un protocole d'entente. Les communautés locales devaient s'approprier le projet et agir dans leur propre intérêt, c'est-à-dire en aidant concrètement leurs jeunes à s'insérer sur le plan social et professionnel. Il s'agissait aussi de sensibiliser et de mobiliser un maximum d'acteurs autour des objectifs du projet.

Le protocole d'entente

Solidarité jeunesse s'articule autour d'un protocole d'entente tripartite entre la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et des CJE – organismes jeunesse. Cette entente lie ces partenaires et crée une structure locale flexible, le comité local de suivi, dans laquelle ces derniers siègent et discutent de la situation des participants. Plus spécifiquement, les comités locaux de suivi ont eu la responsabilité d'enraciner localement Solidarité jeunesse, d'approuver et de faciliter la réalisation du plan d'action des jeunes qui prennent part au projet.

Au total, 133 protocoles d'entente ont été signés partout au Québec au cours de la seconde année, dans la grande majorité des CLE. Comparativement à la première année, il y a eu un peu moins de protocoles d'entente étant donné que certains projets locaux ont été fusionnés à l'intérieur d'une même entente. En plus des partenaires liés par le protocole d'entente, certaines localités ont sollicité des partenaires additionnels (exemples : CLSC, centres jeunesse) pour pouvoir mieux réaliser les objectifs de la recherche-action.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Document de réflexion*, Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse, octobre 2002, p. 14.

29. Les comités locaux de suivi représentent des structures de fonctionnement, c'est-à-dire qu'ils *mettent en œuvre*, plutôt que des structures de concertation.

Le partenariat vise aussi à soutenir l'intervention à la phase intensive de participation. Les partenaires ont un rôle à jouer, en ce sens qu'ils peuvent contribuer à la diversification des activités de groupe auxquelles prennent part les jeunes ou encore à l'animation d'ateliers sur des thématiques précises (normes du travail, questions de santé, etc.). Certains partenaires pourraient également rencontrer certains jeunes individuellement pour répondre à leurs questions ou à leurs préoccupations. Nous pensons ici au rôle que pourrait avoir, par exemple, une infirmière ou une personne-ressource du milieu de la santé.

La concertation vs le partenariat

Avec Solidarité jeunesse, les autorités du MESS ont voulu dépasser le cadre traditionnel de la concertation, c'est-à-dire le fait de discuter ensemble de problèmes communs et de stratégies à adopter. L'idée de partenariat fait davantage référence à la nécessité de mener des actions en commun, d'agir ensemble autour des mêmes objectifs. Dès le début du projet, les différents partenaires avaient un statut égal. Le projet ne pouvait se dérouler qu'avec l'ensemble des partenaires signataires du protocole d'entente. Ainsi, les organismes jeunesse n'étaient pas considérés comme des organismes mandatés pour exécuter une entente, mais bien comme l'un des trois réseaux engagés dans les activités du comité local de suivi et dans le succès de la réalisation du plan d'action de chaque participant.

Rôles et responsabilités

Sécurité du revenu

- Choix de l'organisme partenaire.
- Négociation des ententes locales.
- Versement de la subvention à l'organisme.
- Examen de l'admissibilité, repérage des jeunes.
- Établissement du montant d'aide financière au participant.
- Référence vers la ressource externe partenaire.
- Participation au comité du suivi local.
- Enregistrement des participants et des ententes.
- Gestion administrative et suivi financier du projet.

Ressource externe partenaire

- Formation de ses intervenants.
- Définition du profil et des besoins du jeune.
- Activités d'orientation, de counselling, etc. (phase 1).
- Activités liées à l'accompagnement personnalisé (phase 2).

- Versement du soutien financier aux participants.
- Enregistrement des participants.
- Participation au comité local de suivi.
- Concertation avec d'autres partenaires.
- Production de rapports périodiques.

Emploi-Québec

- Participation au comité local de suivi.
- Évaluation des besoins dans le cadre du Parcours à la suite de Solidarité jeunesse.
- Enregistrement et suivi des participants inscrits à une mesure active et aux activités d'aide à la recherche d'emploi.

Central

- Formation des intervenants des réseaux.
- Coordination, suivi (volets financier et opérationnel) et évaluation du projet.

Note : Extrait de la *Synthèse du Devis d'évaluation de Solidarité jeunesse*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2000.



En réalité, les comités locaux de suivi sont devenus progressivement des structures stratégiques en matière sociale. Selon le CASJ, ces comités peuvent devenir de véritables leaders en ce qui a trait à l'amélioration de leur communauté sur le plan social. Ce potentiel doit être exploité dans la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse actuellement en élaboration.

Ce type de partenariat exige cependant :

- que les jeunes soient au centre de toute action commune;
- qu'une vision commune et des principes directeurs – relativement aux besoins des jeunes, aux problèmes qu'ils vivent et aux façons de les régler ou de les atténuer –

soient partagés entre les membres du comité local de suivi;

- que les mandats soient clairs et répartis de manière équitable, mais aussi en fonction de la mission et des objectifs poursuivis par chaque partenaire;
- que les membres des comités locaux de suivi disposent de suffisamment de temps pour réaliser leurs mandats, autrement dit, que leurs tâches tiennent compte des fonctions qu'ils ont à remplir dans le cadre du comité local de suivi. Signalons ici que certaines localités ne disposaient pas des ressources suffisantes pour réaliser un suivi adéquat de Solidarité jeunesse.

Le comité local de suivi : l'instrument d'action et d'intervention

Les participants à Solidarité jeunesse bénéficient de l'appui constant de la Sécurité du revenu, d'Emploi-Québec et d'un organisme jeunesse (un Carrefour Jeunesse-Emploi dans la vaste majorité des cas), dont les représentants respectifs sont réunis dans le comité local de suivi en vertu du protocole d'entente local. Ce mode d'organisation mise sur la nécessité d'établir une collaboration à la fois officielle et informelle entre les partenaires visés. En ce qui concerne les comités locaux de suivi, leur travail confère un caractère officiel à la démarche des participants. En effet, les actions que les jeunes s'engagent à accomplir au terme de la phase d'intervention intensive sont confirmées par les membres du comité, qui s'appuient sur leur expérience respective, d'où l'importance de faciliter au maximum l'accès de ces jeunes aux études, aux services sociaux ou de santé, ou encore à des stages de formation. Pour leur part, les comités régionaux de suivi ont pour fonction d'appuyer les efforts des comités locaux de suivi et de contribuer à solutionner les problèmes qui dépassaient le champ d'action des localités. Les membres de ces comités mobilisent également les acteurs régionaux et participent activement à l'élaboration d'initiatives jeunesse prometteuses.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Document de réflexion*, Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse, octobre 2002, p. 13.

Le partenariat et la mobilisation

Le partenariat fait aussi appel à la mobilisation, ces éléments étant indissociables l'un de l'autre. Par la mobilisation, les décideurs ont voulu mettre en mouvement les acteurs visés dans chaque localité autour de l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il s'agissait de créer un mouvement de solidarité à l'échelle locale pour aider ces jeunes à s'inscrire dans

une trajectoire d'insertion réussie. Il fallait briser l'isolement des jeunes en difficulté et responsabiliser l'ensemble des partenaires, en misant notamment sur le potentiel de ces jeunes. À cet égard, la mobilisation a permis de combattre certains préjugés associés aux jeunes présents à l'assistance-emploi. Grâce aux partenaires locaux, Solidarité jeunesse a été au centre d'une mobilisation sans précédent au MESS.

Les six phases de la mobilisation entourant Solidarité jeunesse

Dans le cadre de Solidarité jeunesse, la volonté des ministres responsables du MESS aura permis de mettre en place plusieurs activités concomitantes de mobilisation, notamment par l'entremise du CASJ, par les comités régionaux de suivi à l'échelle régionale (exemple des journées régionales de Solidarité jeunesse) et par les comités locaux de suivi sur le plan local.

- 1) La première phase de la mobilisation a permis de rejoindre 1 700 partenaires, dont des députés des deux principales formations politiques de l'Assemblée nationale, à l'automne 2000, lors d'une tournée du ministre de la Solidarité sociale, qui comptait 46 arrêts.
- 2) La deuxième phase de la mobilisation s'est déroulée le 7 décembre 2000. Il s'agissait d'une journée de formation et de mobilisation qui réunissait environ 500 acteurs de première ligne de la Sécurité du revenu, d'Emploi-Québec et des CJE – organismes jeunesse partenaires qui prenaient part à Solidarité jeunesse.
- 3) La troisième phase a été réalisée par le CASJ. Entre le 26 mars 2001 et le 31 août 2001, la permanence du CASJ a rencontré plus de 95 comités locaux de suivi répartis dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception du Nord-du-Québec. Au total, les rencontres ont permis d'échanger avec plus de 1 600 personnes. Cette consultation a donné lieu à la publication du rapport du CASJ intitulé *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*.
- 4) La quatrième phase de la mobilisation a pris fin au printemps 2002. Plusieurs ministres du gouvernement du Québec y ont participé à l'occasion de 15 conférences de presse tenues sur tout le territoire québécois. Ces conférences permettaient aux élus, de concert avec les partenaires des milieux, de faire un retour sur les engagements de solidarité de la première phase de la mobilisation, de tracer un bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse et d'annoncer la deuxième année du projet ainsi que les sommes investies selon les différentes régions du Québec.
- 5) La cinquième phase de la mobilisation correspond au dépôt à l'Assemblée nationale du Québec, le 11 juin 2002, d'une déclaration des acteurs de première ligne de Solidarité jeunesse. Ces derniers se sont engagés à s'investir pleinement pour la seconde année de la recherche-action dans la réalisation de chaque plan d'action vers l'autonomie des jeunes. En contrepartie, ils ont demandé aux élus de l'Assemblée nationale de tout mettre en œuvre pour aider les jeunes adultes en difficulté de chacune des circonscriptions du Québec, notamment en contribuant au renforcement de la collaboration entre les différentes institutions publiques et privées présentes dans leur territoire électoral respectif.
- 6) Le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse représente la sixième phase de mobilisation. Cet événement a permis de mobiliser 850 intervenants et partenaires qui ont contribué à faire avancer Solidarité jeunesse. Cet apport majeur au projet a permis de confirmer plusieurs observations, mais aussi de dégager de nouvelles pistes d'action. Les acteurs de première ligne ont ainsi été mis directement à contribution dans la mise en œuvre d'un projet jeunesse majeur.



Des lacunes à corriger

Le CASJ estime que le partenariat doit être encore renforcé dans plusieurs localités. Celui-ci comporte également certaines lacunes qu'il faudra corriger. Cela dit, il mérite qu'on s'y investisse pleinement, car il s'agit de la meilleure façon d'appuyer les jeunes dans l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés dans leur plan d'action vers l'autonomie sociale et professionnelle.

Ainsi, le partenariat peut être amélioré à condition :

- de travailler de façon à atteindre un arrimage de l'offre de service plus complet (nous reviendrons sur cette question aux pages 49 à 53);
- de parfaire le fonctionnement actuel des comités régionaux et locaux de suivi.

En ce qui concerne le fonctionnement des comités de suivi, le CASJ constate que la codification inhérente à Solidarité jeunesse est exigeante pour les ressources humaines. Cela s'explique en partie par la phase de recherche-action associée à ce projet. Le temps est venu de penser à des moyens d'alléger les processus administratifs et de dégager ainsi plus de temps d'action et d'intervention pour les acteurs de première ligne. Toujours sur le plan du fonctionnement, il faudra trouver des moyens d'intensifier l'engagement des comités locaux de suivi, notamment en concevant des outils qui faciliteront leurs tâches. L'idée est d'améliorer et de simplifier les processus internes qui lient les partenaires visés par le protocole d'entente. Le CASJ considère qu'il faut miser sur ces comités pour l'avenir. La vision commune doit être renforcée et un soutien financier est maintenant nécessaire sur le plan local pour favoriser l'arrimage des services et encourager un partenariat plus étroit entre les organisations visées de façon à ce qu'elles deviennent de véritables animateurs en matière sociale et des relayeurs à l'échelle locale.

Enfin, il nous apparaît aujourd'hui important de procéder à certains ajustements en ce qui a trait à l'organisation du travail dans les CLE, et ce, dans une perspective d'*empowerment* des ressources humaines.

Les tâches des agents attirés à Solidarité jeunesse, dans de nombreuses localités, ne tiennent pas compte des exigences associées au projet (les entrevues initiales sont plus longues, les rencontres du comité local de suivi demandent une certaine préparation, il faut effectuer un suivi financier et faire un suivi des opérations, etc.).

En conclusion, le défi d'un projet comme Solidarité jeunesse est d'amener les jeunes à faire une transition en transformant des relations négatives en relations positives (confiance dans les relations interpersonnelles, avec les institutions publiques, meilleure perception du marché du travail). Pour amener ces participants à s'inscrire dans une trajectoire d'insertion sociale et professionnelle, le MESS a misé sur l'approche personnalisée. Cette approche a notamment conduit les organisations partenaires à modifier leur façon de travailler.

Selon le CASJ, cette stratégie contraste avec une autre façon d'agir. Ces dernières années, les décideurs ont privilégié l'approche par clientèle, laquelle a amélioré les services aux clients des différents secteurs gouvernementaux. Cette approche est efficace dans le cas de produits ou de biens livrables ou de services répondant à des besoins précis ou très ciblés (renouvellement d'un permis de conduire, licences de toute sorte, prestation de service unique, renseignements, etc.). Par contre, elle est moins appropriée quand il s'agit de services (relation d'aide) qui touchent plusieurs aspects du développement d'un individu. L'approche client conduit alors à la segmentation de difficultés vécues par certains groupes de la population. C'est en partie pourquoi certaines organisations gouvernementales (organisations du milieu de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale), dont les missions sont pourtant complémentaires, ont établi relativement peu de passerelles entre elles. Dans ce contexte, chaque système cible, de façon isolée, sa clientèle. Un individu devient, d'une certaine façon, plusieurs clients de programmes distincts. Avec l'approche personnalisée et le partenariat, il devient possible d'agir en partenariat autour des principaux besoins d'un individu.

3. LE FORUM SUR LA RECHERCHE-ACTION SOLIDARITÉ JEUNESSE



Le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse s'est tenu au Château Mont Sainte-Anne, dans la région de la Capitale-Nationale, les 23 et 24 octobre 2002. Environ 850 personnes issues des milieux de l'emploi et de la solidarité sociale, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, communautaire et des affaires ont pu mettre en commun leurs connaissances afin d'améliorer le projet.

Trois objectifs étaient poursuivis par les organisateurs de l'événement :

- dégager des consensus sur le bilan de l'expérience Solidarité jeunesse;
- suggérer des pistes d'action pour l'amélioration de l'offre de service destinée aux jeunes âgés de 16 à 24 ans;
- partager des initiatives locales innovatrices en matière de jeunesse ainsi que les conclusions des différents projets pilotes de Solidarité jeunesse.

Ces derniers misaient également sur : l'importance de consulter des ressources humaines engagées; la formation, c'est-à-dire la possibilité de mettre à jour les connaissances portant sur le projet et la possibilité d'explorer certaines initiatives locales et régionales; la mobilisation autour des objectifs de Solidarité jeunesse.

Par ailleurs, les personnes qui prenaient part au Forum étaient regroupées selon le territoire de MRC dans lequel elles travaillent, à savoir : territoire urbain, mixte ou rural³⁰. Ce forum offrait ainsi une occasion de réfléchir aux façons d'adapter Solidarité jeunesse aux besoins des jeunes, mais aussi aux différentes réalités locales du Québec. Les personnes présentes ont pris part à deux ateliers, un sur l'approche personnalisée et le second sur le partenariat, et elles ont assisté à une présentation des résultats préliminaires des évaluations en cours. Elles ont également eu la possibilité de visiter le Salon initiatives jeunesse, dont l'objectif était de partager avec les participants de nouvelles façons de faire sur le plan local ou régional et de leur communiquer les résultats obtenus relativement aux projets satellites de Solidarité jeunesse.

30. Cette typologie (territoire de MRC urbain, mixte, rural) est tirée de la Politique nationale de la ruralité. Voir : Gouvernement du Québec. Ministère des Régions, *Politique nationale de la ruralité, une vision d'avenir*, 2001.



Milieu urbain

Il s'agit des grands centres urbains ou régions métropolitaines de recensement (RMR), où la population dépasse habituellement 100 000 habitants. Les services publics, tels les écoles, les centres de formation, le transport, le logement, les services de garde, les loisirs, les activités culturelles et les services communautaires, y sont généralement importants et variés. Les possibilités d'expérimenter des activités professionnelles y sont aussi plus vastes, mais la concurrence de la main-d'œuvre y est très présente. Le coût de la vie est généralement plus élevé, la pauvreté plus anonyme et concentrée dans des zones précises. Le visage individuel de la pauvreté est moins uniforme et affecte aussi les personnes immigrantes, les Québécois issus de minorités visibles ou ethniques plus systématiquement qu'ailleurs.

Milieu rural

Aux fins du Forum, les organisateurs ont retenu comme base une limite en deçà de 10 000 personnes. Les services publics et communautaires et le marché de l'emploi sont moins importants et répartis entre plusieurs petites villes centres. La distance entre ces services ou les possibilités de formation ou d'emploi accentuent la notion d'éloignement pour les populations les plus pauvres. De façon générale, les facilités de transport et l'accès aux services de garde et de formation y sont notamment plus restreints que dans les autres milieux. La pauvreté est également plus personnalisée et ajoute aux barrières des préjugés à l'égard de ces jeunes.

Milieu mixte

Considérant le nombre élevé d'agglomérations de plus de 10 000 personnes (77 % de la population, suivant Statistique Canada), les organisateurs ont déterminé un milieu intermédiaire qui comprend donc des noyaux urbains excédentaires auxquels s'ajoutent les communautés rurales ou périphériques. Les services sont généralement éclatés sur le territoire des municipalités qui, de leur côté, sont engagées dans une chaude lutte pour offrir l'exclusivité des services et accueillir les entreprises.

3.1 L'APPROCHE PERSONNALISÉE VUE PAR LES PARTICIPANTS AU FORUM : CONSOLIDER LES ACQUIS ET RENFORCER SOLIDARITÉ JEUNESSE SANS FERMER LE LABORATOIRE DES INITIATIVES LOCALES !

Nous regroupons dans cette section les principaux commentaires formulés par les participants au Forum. Nous avons ainsi relevé les grandes priorités qui suivent :

Création d'un statut spécifique

L'importance de créer un statut spécifique pour les participants au projet Solidarité jeunesse est ressortie très clairement des discussions de l'atelier sur l'approche personnalisée. Le statut distinct viendrait formaliser la situation vécue par les participants au projet. Il contribuerait également à clarifier leur situation sur le plan administratif. Pour plusieurs, le fait qu'un jeune doive retourner à l'assistance-emploi pour pouvoir poursuivre son plan d'action allait à l'encontre de l'esprit de Solidarité jeunesse. Éviter une réinscription à l'assistance-emploi rendra aussi le cheminement des jeunes moins complexe sur le plan administratif. Plusieurs

participants au Forum souhaitent qu'un tel statut puisse à la fois inclure certains avantages dont bénéficient les prestataires (carte-médicaments, soins dentaires, frais de garde) et des montants de participation supérieurs aux prestations d'assistance-emploi. Par ailleurs, tous s'entendent pour que les jeunes de Solidarité jeunesse possèdent un même statut de participant.

D'une façon plus précise, lorsqu'il est question d'un statut distinct les éléments suivants sont revenus fréquemment :

- Selon la majorité des participants, la contribution parentale devrait être abolie ou encore connaître des assouplissements considérables. Premièrement, plusieurs jeunes sont refusés ou ont été refusés à Solidarité jeunesse en raison de l'application de la contribution parentale, et ce, malgré le fait que certains de ces jeunes vivaient des relations conflictuelles ou une rupture permanente avec leur famille. Deuxièmement, une minorité de jeunes ayant subi des coupures dans leur prestation en raison de la contribution parentale ont accepté de prendre part à Solidarité jeunesse. De plus, comme ces jeunes reçoivent des prestations inférieures à celles des autres participants, cela crée une iniquité selon les intervenants. Ces constats sont également ressortis avec force lors de la tournée du CASJ en 2001. Les acteurs de première ligne des différents réseaux visés par Solidarité jeunesse expriment cette idée depuis maintenant deux ans.
- Pour plusieurs, la création d'un statut Solidarité jeunesse serait une façon de mieux soutenir les participants ou de leur accorder un soutien uniforme. Ainsi, un statut législatif particulier pourrait être envisagé pour une période de 52 semaines selon certaines conditions. Ce statut permettrait aussi aux jeunes d'avoir accès aux services dont ils ont besoin.
- Certains associent le statut à la nécessité de mieux soutenir les jeunes sur le plan financier. Autrement dit, de nouveaux encouragements financiers devraient être associés à un statut Solidarité jeunesse.

Par exemple, les jeunes pourraient recevoir l'équivalent du salaire minimum. Certaines personnes ont évoqué un revenu minimum garanti comme avenue à explorer. D'autres participants au Forum ont davantage mis en évidence la nécessité que les localités soient mieux soutenues sur le plan financier. Ainsi, les agents ou les comités locaux de suivi pourraient disposer d'un budget discrétionnaire pour répondre aux besoins ponctuels des jeunes. Enfin, d'autres ont indiqué qu'il serait opportun de remettre des bourses aux sortants de Solidarité jeunesse ou encore de reconnaître les compétences que ces jeunes ont acquises pendant le projet.

Maintenir, voire accroître, la souplesse administrative

La question de la souplesse ou de la flexibilité administrative a également été au centre des débats. Plusieurs craignent les solutions « mur à mur ». Parmi les éléments qui ressortent de façon plus explicite, nous trouvons le besoin d'obtenir un plus grand soutien et davantage d'information de la part du MESS et des directions régionales vers les instances locales. Les participants au Forum souhaitent également pouvoir conserver, voire augmenter, la marge de manœuvre actuelle qui leur a été octroyée dans le cadre de la recherche-action. Beaucoup d'entre eux ont même formulé le besoin d'accorder plus de pouvoirs aux intervenants et aux comités locaux et régionaux de suivi afin d'améliorer continuellement l'offre de service aux jeunes.

Élargir le projet aux 21 à 24 ans

À l'occasion du Forum, les intervenants ont donné une réponse très positive à cet élargissement. Les problèmes et les besoins des jeunes sont sensiblement les mêmes. Qui plus est, l'approche personnalisée se prête bien à ce type d'élargissement. Les jeunes âgés de 21 à 24 ans sont souvent plus réceptifs à une mise en action parce qu'ils sont plus mûrs. Ils peuvent également apporter une contribution intéressante au groupe (connaissance de certaines réalités associées au marché du travail). Ils soutiennent les plus jeunes (par exemple,



dans les prises de conscience). Il serait même pertinent, selon plusieurs personnes présentes au Forum, d'ouvrir le projet aux jeunes déjà à l'assistance-emploi.

Parmi les conditions de succès associées à un élargissement du projet, nous retrouvons :

1. accorder davantage de souplesse pour la référence et la phase intensive de participation;
2. être conscient de l'importance que les jeunes gardent la possibilité d'opter ou non pour Solidarité jeunesse (le volontariat);
3. offrir de façon prioritaire le projet aux jeunes les plus éloignés du marché du travail ou qui sont sous-scolarisés;
4. intervenir d'une façon qui devrait respecter les besoins de chaque individu;
5. favoriser le développement du transport en commun;
6. améliorer l'arrimage avec le milieu de l'éducation tout en explorant les formules travail-études.

Certains participants ont cependant proposé des conditions quant à l'élargissement de Solidarité jeunesse. Selon eux : la référence devrait être fondée sur les problèmes et sur les besoins plutôt que sur des critères d'âge; pour ceux qui sont plus près du marché du travail, une voie d'entrée rapide aux mesures d'Emploi-Québec devrait être envisagée; une approche au cas par cas serait aussi souhaitable.

Enfin, certains sont également d'avis qu'il faudrait offrir Solidarité jeunesse ou une mesure similaire aux 16 à 18 ans, à ceux qui sont déjà à l'assistance-emploi ainsi qu'aux jeunes parrainés (région montréalaise surtout). En somme, éliminer la notion de première demande et diminuer les critères d'admissibilité au projet.

Améliorer la référence et améliorer certains aspects de l'intervention

La référence

Dans le but d'augmenter la référence, les participants aux ateliers du Forum indiquent qu'il conviendrait d'accorder une période allant d'un

à six mois pour permettre aux jeunes d'évaluer leur décision. Un agent de la Sécurité du revenu pourrait alors prendre contact avec eux pour leur proposer à nouveau le projet. Rappelons que plusieurs localités procèdent déjà de cette façon. Cependant, force est de reconnaître que le fait de relancer les jeunes ne semble pas être une pratique courante. Or, depuis déjà deux ans nous constatons que les comités locaux de suivi qui ont adopté cette façon de faire l'encouragent fortement, étant donné qu'elle porte ses fruits.

De nombreuses personnes ont mentionné qu'il serait important que les jeunes puissent visiter le CJE de leur localité avant de prendre leur décision. Ils pourraient alors être accompagnés par un agent du CLE. Les agents d'aide socioéconomique souhaiteraient également être davantage soutenus dans leur démarche. À cet effet, ils pourraient disposer d'un matériel promotionnel plus abondant (pochettes de présentation du projet à remettre aux jeunes, calepins ou autres outils d'information). Des rencontres de groupe placées sous la responsabilité des CLE et organisées conjointement avec les organismes jeunesse permettraient aux jeunes de prendre une décision éclairée et d'opter ou non pour Solidarité jeunesse.

Nous savons que certaines localités ont adopté une ou plusieurs de ces façons de faire depuis deux ans. Dès la première année, le CASJ encourageait d'ailleurs les comités locaux de suivi à s'engager dans de telles avenues. Le fait que ces techniques destinées à augmenter la référence ont été mises en évidence avec autant d'insistance doit interpeller les autorités du MESS. En effet, comment expliquer, après deux ans d'expérimentation, que les différentes possibilités de relancer les jeunes après un refus et les différentes façons d'améliorer la promotion du projet, pourtant connues, ne soient pas plus répandues?

En outre, la désignation des ressources humaines, voire d'agents dédiés à Solidarité jeunesse, joue un rôle déterminant dans le succès du projet. Cela vaut également sur le plan de la référence. La sélection des agents d'attribution est fondamentale en matière de référence étant donné le rôle de l'accueil et l'aspect volontaire de la démarche.

Techniques mentionnées au Forum pour améliorer le pourcentage de jeunes qui ont accepté de prendre part à Solidarité jeunesse (taux de participation)

- Faire des présentations communes (Sécurité du revenu et organismes jeunesse) du projet aux jeunes.
- Relancer les jeunes qui ont refusé de participer, après un mois et après six mois.
- Remettre les chèques en mains propres aux jeunes ou faire des remises de chèques au sein même des organismes jeunesse.
- Confier la promotion du projet et le processus de référence à des ressources humaines qui adhèrent et qui croient au projet. Il faut en contrepartie reconnaître leurs intérêts professionnels.
- Améliorer la connaissance des organismes jeunesse (leurs rôles, leurs fonctions, les services offerts, etc.) auprès des futurs participants et des ressources humaines visées (Sécurité du revenu, Emploi-Québec et partenaires du réseau de la santé et de l'éducation).
- Renforcer les liens entre les partenaires immédiats du projet.
- Promouvoir davantage le projet (page Internet, vidéos, outils promotionnels traditionnels, envoi aux familles des prestataires qui sont à l'assistance-emploi d'information au sujet de Solidarité jeunesse, témoignages de jeunes de Solidarité jeunesse qui ont connu des succès dans le but de convaincre d'autres jeunes, etc.).
- Continuer à améliorer l'arrimage des services. Les jeunes trouveraient plus d'avantages dans le projet si ce dernier leur apportait plus de services (places en garderie, transport, etc.).
- Améliorer les incitations financières.

Enfin, signalons à titre indicatif que le Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi a mentionné que quatre éléments incontournables devraient être conservés en ce qui a trait à la référence, soit : le volontariat pour adhérer à Solidarité jeunesse; l'autonomie et la flexibilité accordées au CJE quant à la façon d'accueillir le jeune; la remise du chèque par les CJE; la rapidité du processus de référence³¹.

L'intervention

L'approche personnalisée et la nature de l'intervention faisaient consensus. Cependant les participants au Forum souhaitaient être mieux outillés pour bien définir les besoins des jeunes et faire cheminer ces derniers.

Les intervenants souhaitent également que les jeunes aient accès à plus d'activités en phase intensive de participation. Cette diversification des activités devrait également se faire conjointement avec d'autres partenaires dans les localités. Autrement dit, les organismes jeunesse et le comité local de suivi doivent continuer à s'ouvrir dans leur communauté et faire appel aux partenaires qui pourraient ajouter une plus-value aux activités dans l'intervention intensive et dans la phase de suivi.

Les discussions ont également porté sur les façons de soutenir le travail des intervenants (activités complémentaires). Ces derniers peuvent être soutenus dans les activités d'intervention par des organismes publics ou les établissements d'enseignement, les CLSC, les organismes en alphabétisation, les cuisines collectives, etc. La présence de ces organismes dans le contexte de l'intervention amène les

31. Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi du Québec, *Projet Solidarité jeunesse, bilan de l'an 2*, décembre 2002, p. 5.



jeunes à connaître et à utiliser davantage les ressources de leur milieu ainsi qu'à acquérir des connaissances de base. Par exemple, une

ressource de CLSC pourrait être libérée deux heures par semaine pour animer des ateliers répondant aux besoins des jeunes.

Éléments susceptibles d'améliorer l'intervention relevés au Forum

Services

- Offrir plus d'activités en lien avec les problèmes vécus par les jeunes (exemple : préparation à l'accouchement pour les femmes enceintes, banques alimentaires).
- Améliorer l'accès aux services en santé mentale et aux services psychosociaux.
- Privilégier une approche « multiservice » avec des partenaires dans la communauté (selon les besoins, centre de la petite enfance, psychologue, alphabétisation) et prioriser les jeunes pour les services (orientation, CLSC).
- Jeter davantage de passerelles entre les programmes et le coffre à outils d'Emploi-Québec.

Activités

- Organiser plus de visites d'entreprises, de stages exploratoires ou de préemployabilité, de bénévolat et de projets en entreprises, des projets prévoyant des plateaux de travail intégrés permanents (entreprises, municipalités, communautaires). Miser sur l'apport des entreprises d'insertion.
- Miser sur l'intégration progressive des jeunes dans des activités qui se rapprochent de plus en plus du marché de l'emploi.
- Tisser des partenariats avec les municipalités pour que les jeunes participent à des activités sportives, créatives et de loisir.
- Créer des stages dans chaque localité.
- Concevoir des activités adaptées pour la clientèle anglophone.

La notion de confiance et de reconnaissance de l'expertise des acteurs locaux est également ressortie assez clairement des discussions. Les acteurs de première ligne souhaitent disposer d'une marge de manœuvre suffisante ou avoir le pouvoir de prendre certaines décisions pour favoriser le succès du cheminement des participants. Par exemple, ces derniers désirent avoir le pouvoir réel d'évaluer s'il est nécessaire ou non de prolonger le projet.

La phase de suivi

Deux volets caractérisent les discussions concernant la phase de suivi : les obstacles rencontrés et les solutions visant à améliorer l'accompagnement des jeunes. Les difficultés

éprouvées par les intervenants sont habituellement les suivantes : pas de numéro de téléphone pour entrer en contact avec les jeunes; déménagements fréquents; manque de temps pour faire le suivi (le suivi devrait être partagé par l'ensemble des partenaires signataires des protocoles d'entente). Les personnes présentes au Forum soutiennent cependant que la phase de suivi est centrale dans le projet et qu'elle ne doit pas être négligée. Des efforts supplémentaires doivent donc être faits pour améliorer l'accompagnement des participants en phase de suivi. À cet effet, les partenaires devraient être mis davantage à contribution. Par exemple, si un jeune est aux études, l'établissement d'enseignement et l'organisme jeunesse devraient être les acteurs pivots dans le suivi.

Les principales façons d'améliorer le suivi dans le cadre de Solidarité jeunesse

- Augmenter les ressources humaines pour soutenir les jeunes en phase de suivi.
- Permettre au comité local de suivi d'allonger la période de suivi au besoin.
- Promouvoir le mentorat dans les localités en jumelant un citoyen actif à un jeune de Solidarité jeunesse qui a choisi de retourner aux études ou en emploi.
- Associer plus activement les partenaires du milieu à la phase de suivi.
- Soutenir des jeunes qui retournent travailler par des services de transport permanents.

Conditions facilitant le travail des intervenants

Dans un autre ordre d'idées, les intervenants dans les organismes jeunesse ont proposé certaines conditions qui faciliteraient leur travail. Ils recommandent ainsi que du temps soit libéré pour leur permettre de mieux connaître les ressources du milieu, de repérer des stages dans les entreprises et de s'engager pleinement dans les comités locaux de suivi. Ils ont aussi demandé qu'on élimine la lourdeur administrative associée au projet. De la même façon, ils insistent sur la nécessité d'améliorer les moyens de communication entre les différents paliers décisionnels et suggèrent, à cet effet, d'innover en publiant un journal portant sur les pratiques de Solidarité jeunesse et d'arriver à transmettre la bonne information aux bonnes personnes au bon moment.

Il convient de mettre en évidence le rôle des ressources humaines du gouvernement dans le cadre de Solidarité jeunesse. Ces dernières ont adhéré au projet et s'y sont beaucoup investies. L'engagement des agents, des professionnels et des gestionnaires ayant travaillé auprès des participants doit être reconnu. Il ressort également de ce constat que la sélection des personnes qui travaillent pour Solidarité jeunesse est extrêmement importante. Idéalement, ces dernières doivent, dans la mesure du possible, adhérer au projet de Solidarité jeunesse et choisir d'y travailler. En contrepartie, les participants au Forum estiment que les tâches assignées aux employés de la fonction publique affectés à Solidarité jeunesse pourraient davantage tenir compte des exigences inhérentes au projet (par exemple, tenir compte du travail

associé à la participation aux rencontres des comités locaux de suivi ou encore de la nécessité d'être constamment en mode écoute pour adapter les actions aux besoins des jeunes). En somme, le fait de ne pas pouvoir affecter une ressource humaine spécifiquement à Solidarité jeunesse semble nuire au succès du projet. Selon les participants au Forum, des intervenants devraient être affectés à temps plein à ce projet. Cette présence permanente assurerait ainsi une certaine constance dans le déroulement du projet et permettrait de « contaminer » les organisations partenaires en favorisant un meilleur arrimage ainsi que la mobilisation des acteurs locaux.

La question du transport est revenue fréquemment dans les discussions. Selon les participants, il serait opportun de prévoir (surtout en milieu rural) des facilités de transport pour les intervenants afin qu'ils se rendent au domicile des jeunes ou dans une salle désignée pour les rencontres avec les participants (transport organisé). À défaut de pouvoir régler les problèmes associés au transport, lesquels dépassent largement le cadre de Solidarité jeunesse, il faudrait rendre les intervenants mobiles, surtout dans les MRC de type rural.

Perfectionnement des intervenants

Les participants au Forum ont exprimé le besoin d'une formation commune et en continu pour les nouveaux intervenants de Solidarité jeunesse (CLE – organismes jeunesse – autres partenaires) afin que ceux-ci comprennent la démarche associée à Solidarité jeunesse, de même que le rôle et les fonctions de chacun. Une approche



de promotion du projet pourrait également être élaborée pour renforcer l'adhésion des acteurs locaux et régionaux au projet.

Les personnes présentes ont aussi manifesté le désir d'accroître leur propre connaissance des rôles, activités et fonctions de leurs partenaires, des ressources de leur milieu ainsi que des programmes gouvernementaux qui les concernent (application, logique du programme, etc.). Elles favorisent également le développement de spécialités et le « pairage » avec des spécialistes ou intervenants d'autres secteurs. Ces personnes deviendraient ainsi des relayers incontournables dans chaque localité (en partenariat, par exemple, avec les CLSC pour livrer un meilleur diagnostic sur les besoins du jeune ou avec les centres de formation).

Développer une vision commune et intégrée centrée sur les besoins des jeunes

Un dernier élément qui a surgi à plusieurs reprises renvoie à la nécessité d'une vision partagée par les différents partenaires de Solidarité jeunesse. Des formations communes devraient être ciblées afin que les valeurs associées à Solidarité jeunesse soient partagées. Le niveau d'adhésion du projet doit toujours demeurer élevé et la formation peut contribuer à cette adhésion.

Les participants au Forum soulignent aussi qu'il est impératif de soutenir les structures locales et de mettre en place graduellement des équipes interréseaux efficaces et mobiles. Ainsi, les comités locaux de suivi devraient être développés en ce sens pour s'approcher de *comités exécutifs locaux d'intervention*. Dans cette perspective, les comités locaux de suivi doivent connaître un élargissement et avoir plus d'autonomie. Les intervenants et agents visés doivent avoir le temps d'y participer pleinement et de faire du démarchage au bénéfice des jeunes. Les équipes d'intervention jeunesse du ministère de la Santé et des Services sociaux constitueraient peut-être un bon exemple pour la suite des choses.

3.2 DEUX ANS DE PARTENARIAT : POURSUIVRE ET ÉLARGIR LES EFFORTS

Les participants au Forum ont réclamé presque à l'unisson qu'il fallait travailler autour d'une même vision, consolider les acquis et élargir le partenariat, surtout à l'échelle locale. Nous résumons ici les principaux éléments qui ressortent de leurs discussions.

Développer le partenariat autour d'un nouveau contrat social

Les intervenants locaux et partenaires présents au Forum souhaitent que leurs actions, autant dans la phase intensive de participation qu'à la phase de suivi, soient concertées autour des besoins du jeune. Cette façon d'agir autour des besoins des individus a été présentée par les participants comme étant une approche globale, voire multidisciplinaire. Ce type d'approche doit être soutenu par une équipe de partenaires constituée de plusieurs intervenants de diverses organisations d'une même localité. Les intervenants doivent, quant à eux, posséder des atouts pour agir en fonction des besoins diagnostiqués (en concert-actions) dans le but de réaliser une intervention commune et structurante. Le rôle de chaque intervenant et spécialiste devrait se trouver ainsi mieux défini et les coéquipiers ou membres des comités locaux de suivi devraient intervenir de façon complémentaire, « travailler en mode de résolution de problèmes », « en mode solutions », pour reprendre les expressions qui ont beaucoup circulé durant l'événement. Un coordonnateur pourrait également être nécessaire pour favoriser les relais entre les professionnels d'autres réseaux.

Les participants souhaitent en outre que les engagements entre les partenaires soient de nouveaux contenus dans des protocoles d'entente pour la phase II de Solidarité jeunesse. Les partenaires doivent eux aussi être en mouvement pour pouvoir aider les jeunes dans la réalisation de leur plan d'action.

Élargir le partenariat local

Constatant la complexité de la problématique des jeunes de Solidarité jeunesse et les lacunes en matière d'activités d'insertion, tous les milieux (urbain, mixte, rural) s'entendent pour que les plans d'action des jeunes soient plus que jamais gérés en partenariat. Il est question de la consolidation des acquis actuels sur le plan du partenariat, mais également de l'élargissement de celui-ci.

Ainsi, des liens doivent être tissés en priorité avec les CLSC, les centres jeunesse, les centres de la petite enfance, les entreprises et le milieu de l'éducation pour favoriser un accès rapide aux services visés, de même qu'une continuité de services. D'autres partenaires devraient se joindre à Solidarité jeunesse pour diversifier la gamme des activités et des projets offerts aux jeunes, mais aussi pour assurer un meilleur suivi.

Les personnes présentes au Forum ont mentionné aussi régulièrement qu'il importe d'élaborer de nouvelles approches de formation, de possibilités de connaissance et d'intégration dans les milieux de travail (stages, plateaux de travail), mais également de services de transport en commun, de projets avec le milieu municipal et d'activités culturelles ou de loisir.

Un partenariat plus solide permettrait également un meilleur suivi des jeunes et favoriserait la persévérance scolaire ou le maintien en emploi. À cet égard, les participants au Forum voient les commissions scolaires comme des institutions incontournables accompagnant les jeunes qui ont effectué un retour aux études. Dans cette perspective, une ressource pourrait être consacrée à ce suivi ou à cet accompagnement. Les jeunes de Solidarité jeunesse aux études pourraient également être référés à des activités complémentaires comme l'aide aux devoirs ou les préparations aux examens, ce qui faciliterait leur transition vers l'autonomie. Une ressource ou un suivi mené avec plus d'intensité serait aussi utile auprès des entreprises qui intègrent ces jeunes. Un meilleur suivi aura un impact direct sur le maintien du projet des jeunes.

Élargir la composition des comités locaux de suivi, confirmer leur leadership et leur autonomie locale

Aux yeux des participants au Forum, les comités locaux de suivi constituent l'élément central sur lequel il faut miser dans le cadre de Solidarité jeunesse. Ces derniers souhaitent que le noyau de partenaires des comités locaux de suivi soit étendu de façon prioritaire aux commissions scolaires, aux CLSC, aux centres de la petite enfance et au milieu des affaires pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Cette cohésion du travail de ces équipes vise à favoriser la continuité des services et à éviter les délais indus. Le mandat des comités locaux de suivi serait grandement amélioré par la mise en commun des connaissances sur les ressources du milieu de chaque réseau. À cet effet, il est grandement souhaité que les comités régionaux de suivi favorisent ce partage des connaissances entre les intervenants ou encore participent aux activités de mobilisation territoriales.

Cet élargissement du réseau des partenaires locaux vise à mieux répondre aux besoins des jeunes. Il comporte cependant un accroissement des responsabilités des comités locaux de suivi. Pour mieux répondre à la demande, les participants au Forum insistent sur la nécessité de reconnaître l'autonomie d'intervention, mais aussi de confirmer le rôle de leadership local des comités locaux de suivi en matière sociale.

Cette autonomie permettrait de mieux adapter les interventions en fonction du milieu et des besoins variables des jeunes, mais aussi de réviser les pratiques et d'améliorer les stratégies d'action et de concertation. En outre, ce type d'organisation apprenante serait nécessaire pour s'ajuster sans cesse aux besoins variés des jeunes.

Accroître la concertation régionale

Sur le plan régional, les participants au Forum ont mentionné que les instances régionales (certains parlent des comités régionaux de suivi, d'autres de tables régionales) doivent favoriser la mobilisation des ressources. Il reviendrait aussi aux comités régionaux de suivi d'établir des liens entre les milieux qui interviennent, en amont du



décrochage social, à l'aide à la famille et à la protection de la jeunesse (centres jeunesse) ainsi qu'à la promotion de la santé. Plusieurs participants expriment le besoin d'échanger sur ces facettes des interventions, de partager et de parfaire leur expertise, de s'inspirer des meilleures pratiques et d'être outillés étant donné les besoins et les similitudes de la problématique de ces jeunes. À cet effet, le palier régional est vu comme un *facilitateur* et comme un agent incontournable dans la mobilisation.

Intensifier l'arrimage

Il a été beaucoup question également d'intensifier l'arrimage sur les plans national, régional et local. Les objectifs des différents acteurs nationaux dans le projet doivent converger, au profit des jeunes. L'incohérence de certaines normes ou procédures a des répercussions importantes sur le plan local et crée des entraves qui empêchent les acteurs locaux de travailler en meilleure synergie. Les commentaires renvoyaient aussi fréquemment à l'accessibilité difficile à certains services (exemple des places insuffisantes en garderie).

Prévention du décrochage – Agir en amont

Les participants au Forum ont été nombreux à souligner qu'il faut intervenir en amont de l'assistance-emploi et particulièrement auprès des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui se retrouvent dans une sorte de « vide » quant aux services offerts. À cet effet, les services de référence et de relais sembleraient plus nécessaires que jamais dans le continuum de services auprès des décrocheurs. Des initiatives nouvelles en matière de prévention pourraient également être éprouvées. Les participants misent également beaucoup sur les activités de sensibilisation au décrochage scolaire et de dépistage dans les écoles. Au chapitre de la prévention, des liens étroits devraient être tissés avec les instances jeunesse qui s'occupent des moins de 18 ans du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec les intervenants désignés dans le cadre de la Stratégie sur les jeunes en difficulté et leur famille pour agir en continuité.

PISTES D'ACTION PRÉSENTÉES AU FORUM SUR LA RECHERCHE-ACTION SOLIDARITÉ JEUNESSE EN FONCTION DES DIFFÉRENTS MILIEUX

Approche personnalisée

Milieu urbain	Milieu mixte	Milieu rural
- Se centrer sur les jeunes, s'adapter à leur rythme et à leurs besoins. - Assouplir les cadres normatifs tant pour la Sécurité du revenu que pour Emploi-Québec. - Élargir les critères d'admissibilité aux 21 à 24 ans, aux jeunes parrainés, à certains jeunes de 17 ans et aux sans-chèque. - Concevoir de nouvelles stratégies d'intervention et de nouveaux moyens pour les appliquer (exemple du mentorat : associer un citoyen actif à chaque participant).	- Accorder un statut particulier à Solidarité jeunesse. - Accroître la souplesse administrative. - Assurer une phase de suivi soutenue, efficace et personnalisée. - Favoriser un engagement concret des partenaires du milieu.	- Définir un statut distinct Solidarité jeunesse. - Assouplir les règles. - Centrer l'approche sur les besoins des jeunes.

Partenariat

Milieu urbain	Milieu mixte	Milieu rural
- Viser une concertation nationale d'urgence pour intégrer Solidarité jeunesse dans les plans des ministères visés. - Faire en sorte que les différents ministères se dotent d'un objectif commun dans leurs plans stratégiques. - Étendre les comités locaux de suivi aux intervenants sur le terrain. - Favoriser l'accès aux services en continu. - Insister sur l'importance d'intégrer le volet psychosocial dans l'offre de service de Solidarité jeunesse.	- Établir un partenariat élargi autour d'une vision commune. - Élargir la responsabilité des comités locaux de suivi pour confirmer le leadership et l'autonomie locale. - Élaborer un nouveau contrat social et, à cette fin, prévoir une activité qui permettra de mobiliser les partenaires en vue d'un engagement concret.	- Sensibilisation : mieux faire connaître Solidarité jeunesse aux partenaires visés. - Réviser et améliorer les mesures, les stratégies et les façons de faire, mettre au point de nouvelles approches de formation et d'intégration à l'emploi, surtout auprès des entreprises. - Mettre le jeune au cœur des interventions le premier partenaire, et le plus important de tous, est le jeune. - Assurer un niveau adéquat de ressources humaines et financières.

4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR



Quels sont les enseignements de Solidarité jeunesse? Quelles priorités fixer pour renforcer ce projet? Comment se présente l'environnement dans lequel le projet Solidarité jeunesse sera appelé à évoluer dans l'avenir? Voilà trois questions qui nous ont guidés dans cette quatrième partie du rapport.

4.1 LES ENSEIGNEMENTS DE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Nous ne reviendrons pas sur l'approche personnalisée et sur le partenariat. Ces éléments ont été amplement traités dans le présent rapport. Nous souhaitons cependant mettre l'accent sur certains enseignements qui se dégagent de l'expérimentation.

Agir en amont de l'assistance-emploi

La recherche-action Solidarité jeunesse a clairement mis en relief la question de la prévention. D'où viennent ces jeunes? Comment expliquer qu'ils se trouvent dans l'obligation de faire appel à l'assistance-emploi à 18 ans? Comment prévenir le recours à l'assistance-emploi? Le CASJ avait déjà abordé la question de la prévention dans le *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*. Le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse l'a vu émerger à nouveau.

Travailler en prévention commande de tisser des liens étroits avec, d'une part, les centres jeunesse et les CLSC et, d'autre part, le milieu de l'éducation. Les mesures adoptées peuvent être de nature à encourager la qualification des jeunes et à favoriser leur employabilité avant qu'ils arrivent à l'aide de dernier recours. Il peut s'agir de projets spécifiques (plans de réussite, Agir autrement, École ouverte sur son milieu, etc.) ou encore de campagnes de sensibilisation.

Les actions à envisager peuvent également être de nature à favoriser la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre. Le CASJ estime que les comités locaux de suivi pourraient jouer ici un rôle déterminant dans les actions ou les démarches visant à agir en amont de la Sécurité du revenu.

Aussi, une intervention ciblant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes pourrait être jumelée à l'intervention plus clinique dont bénéficient, par exemple, les jeunes en centre jeunesse. À cet égard, le projet Qualification des jeunes visant des mineurs hébergés en centre jeunesse jettera un nouvel éclairage sur les meilleures stratégies pour encourager la qualification de ces jeunes et faciliter leur transition vers la vie adulte. Un rapport d'étape est attendu en 2003.



La qualification dans la dynamique de l'insertion professionnelle

Un second enseignement renvoie au fait qu'il faut miser sur la qualification des jeunes pour leur éviter d'errer d'un emploi précaire à un autre, mais aussi pour répondre aux réalités contemporaines du marché du travail au Québec. Déjà dans le *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*³², le CASJ ciblait la qualification comme enjeu fondamental et mettait en évidence les liens entre décrochage scolaire et pauvreté³³. La seconde année de l'expérimentation est venue confirmer ce constat.

Par ailleurs, rappelons aussi que le contexte économique est favorable et que les départs à la retraite massifs ces prochaines années engendreront un bassin de 600 000 emplois à pourvoir, selon Emploi-Québec. Or, la vaste majorité des travailleurs occupent déjà un emploi. Pour diminuer encore plus le taux de chômage, il nous faut cibler les personnes au Programme d'assistance-emploi, notamment les jeunes qu'il est possible de remettre en mouvement rapidement. Ainsi, tout en évitant l'entrée passive des jeunes de moins de 25 ans à l'assistance-emploi, l'objectif gouvernemental devrait être d'intégrer durablement au marché du travail les jeunes chômeurs, décrocheurs et femmes chefs de famille monoparentale et de qualifier le plus grand nombre possible de jeunes pour qu'ils occupent un emploi et qu'ils fassent l'acquisition (conciliation travail-études), à moyen ou à long terme, d'une formation de base.

Maintenir la capacité d'adaptation de Solidarité jeunesse

La recherche-action a conféré un côté évolutif à Solidarité jeunesse. Les participants au Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse ont souligné qu'il faut maintenir cet environnement. Le CASJ va dans le même sens. Selon le Comité, les autorités du MESS doivent se doter d'une stratégie globale d'évaluation couvrant divers secteurs : analyse organisationnelle, évaluation des effets de l'intervention, processus internes et partenariats externes. Il faut aussi privilégier des équipes interdisciplinaires autant en ce qui concerne la formation des intervenants et agents qu'en ce qui regarde l'implantation ou le suivi du projet.

À cet égard, les comités locaux de suivi ont eu aussi une responsabilité importante dans la dynamique entourant l'évaluation. Ces comités doivent devenir des entités capables de susciter de nouvelles initiatives. Parallèlement, ils doivent les documenter et nourrir les unités régionales et centrales. Enfin, l'évaluation locale devrait permettre d'améliorer de façon continue l'offre de service Solidarité jeunesse.

La formation des ressources humaines

Plus spécifiquement, au sujet de la formation, le CASJ considère qu'il faut tabler sur des formations communes, sur des activités de perfectionnement dans une dynamique de formation continue ainsi que sur des moyens efficaces d'informer les réseaux visés des plus récents développements (notions d'information et de rétroaction).

Les résultats des ateliers tenus au Forum montrent que la souplesse et la rétroaction sont des points forts de la recherche-action. En outre, il se dégage du Forum que le besoin en formation se rapporte le plus souvent aux habiletés relationnelles ou professionnelles qu'il faut sans cesse garder à jour et raffiner pour arriver à aider adéquatement les jeunes participant à Solidarité jeunesse. Les intervenants insistent sur la nécessité que leur soient offertes des formations ciblées et pertinentes en vue d'accentuer l'efficacité d'un éventuel programme. Ils suggèrent davantage des formations qui combinent théorie et ateliers pratiques.

32. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, rapport du Comité aviseur de Solidarité jeunesse, 2002, p. 53-54.

33. Voir, par exemple, Lisette Moreau, *La pauvreté et le décrochage scolaire ou la spirale de l'exclusion*, ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 1995. Ministère de l'Éducation, « L'éducation... Oui, c'est payant! », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 16, juin 2000. Ministère de l'Éducation, « La rentabilité du diplôme », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 8, 1999. Ministère de la Solidarité sociale. *Jeunes et sécurité du revenu*, 1999.

Enfin, ils mentionnent dans une large majorité la valeur et la portée du partage de l'information et de l'expertise entre les intervenants des réseaux et entre intervenants de même réseau, que ce soit lors d'activités nationales, régionales ou locales.

En fait, le CASJ a défini des priorités en ce qui concerne la formation. Celle-ci devrait donc aussi se concentrer sur :

- la nature opérationnelle et normative d'un projet donné;
- la vision commune et les fondements du projet;
- le développement des habiletés relationnelles;
- la nécessité de partager l'expertise entre les partenaires et les intervenants.

4.2 ÉLARGIR L'OFFRE DE SERVICE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Le nouveau cadre de gestion place les citoyens au centre des services gouvernementaux et différentes politiques publiques préconisent un meilleur partenariat ainsi qu'un meilleur arrimage des services. Dans le cas de Solidarité jeunesse, le degré d'arrimage des services est variable d'une localité à l'autre. Cette notion même demande certaines clarifications.

En fait, trois effets étaient recherchés par l'arrimage :

- rendre certains services accessibles ou plus accessibles aux participants (exemple des mesures actives d'Emploi-Québec) dans le but de soutenir adéquatement ces derniers tout au long du processus d'insertion sociale et professionnelle qu'ils ont entrepris;
- augmenter la complémentarité entre certaines mesures ou programmes afin, notamment, d'accroître l'efficacité et l'efficience des différentes actions au profit des participants (exemple de l'arrimage des programmes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de ceux du ministère de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux ou de la Famille et de l'Enfance);

- alléger les étapes administratives qui permettent à un participant d'avoir accès à un service donné. Il s'agit de faciliter le passage des participants d'un programme ou d'un régime à un autre et d'éliminer ou d'atténuer le plus possible les périodes d'errance ou les délais administratifs (exemple de la transition d'un centre jeunesse à l'assistance-emploi ou vers un établissement scolaire ou encore entre la Sécurité du revenu et Emploi-Québec).

En matière de partenariat, beaucoup reste encore à faire pour améliorer l'offre de service Solidarité jeunesse. À cet effet, le CASJ a ciblé les secteurs ci-dessous et a suggéré certaines pistes d'action générales susceptibles d'améliorer le projet.

Milieu de l'emploi

Tout au long de l'expérimentation, nous avons constaté que les jeunes occupent une série d'emplois précaires (emplois atypiques, emplois intermittents) ou des emplois dans un secteur économique offrant peu de possibilités d'avancement à long terme. De plus, bien que les jeunes de Solidarité jeunesse aient tendance à demeurer plus longtemps sur le marché du travail que les jeunes qui ont refusé de participer au projet, un fait demeure : ils sont trop peu à occuper un emploi durable.

L'objectif poursuivi devrait être, à terme, d'amener les jeunes qui prennent part à Solidarité jeunesse à occuper un emploi stable et de qualité : en augmentant les possibilités de stages et d'emploi dans chaque localité du Québec; en mettant sur pied des formules conciliant le travail et les études; en intensifiant le maintien en emploi pour les jeunes qui travaillent; en engageant les entreprises dans l'obtention d'une qualification ou dans l'acquisition de compétences reconnues et transférables.



Augmenter les possibilités de stages et d'emploi dans chaque localité du Québec

Il s'agit d'intensifier le démarchage auprès des entreprises et de créer une banque de stages et d'offres d'emploi à partir de l'offre de main-d'œuvre locale pour les participants de Solidarité jeunesse. Une mesure misant sur le démarchage et centrée sur des stages de courte durée ou sur l'obtention d'un premier emploi pourrait être le pivot d'une telle stratégie. Celle-ci pourrait se développer à partir des enseignements découlant de l'entente avec les chambres de commerce du Québec. En effet, différentes initiatives intéressantes ont été explorées dans le cadre de cette entente, comme des déjeuners destinés à sensibiliser des chefs d'entreprise ou encore des rencontres avec des jeunes de Solidarité jeunesse ou bien la mise en commun de ressources pour permettre le démarchage en vue de trouver des stages ou des emplois.

Intensifier le maintien en emploi

Un accompagnement plus intensif pour les jeunes en emploi et un meilleur maillage avec les employeurs pourraient contribuer à ce que les participants de Solidarité jeunesse demeurent encore plus longtemps en emploi. Nous estimons qu'il y a lieu d'améliorer la stratégie de maintien en emploi dans le cadre de Solidarité jeunesse (accompagnement social plus intensif, par exemple).

Milieu de l'éducation

La politique d'éducation des adultes et de formation continue et, plus précisément, le plan d'action qui l'accompagne mettent en évidence le fait que la formation de base et l'obtention de compétences sont indispensables pour quiconque souhaite intégrer le marché du travail de façon durable. Ce plan d'action cible particulièrement les jeunes décrocheurs scolaires de 16 à 24 ans. Pour le CASJ, il importe, d'une part, d'explorer les possibilités offertes par la politique d'éducation des adultes et de formation continue et, d'autre part, d'adapter les approches et méthodes pédagogiques et d'expérimenter de nouveaux lieux de formation pour les jeunes de 16 à 24 ans. Les principes qui guideront les actions locales découlant des objectifs de cette politique

ainsi que du *Nouvel engagement interministériel de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* devraient prendre appui sur les enseignements de la recherche-action Solidarité jeunesse.

À partir de la recherche-action et du Forum, nous avons identifié cinq principes, à savoir qu'il faut :

- prévoir l'accès à une mise à niveau avant les tests de classement;
- prévoir l'accès à des formations aux finalités variées et à une pédagogie adaptée;
- miser sur un accompagnement individualisé qui repose sur une équipe locale solide et stable (centre de formation, centre local d'emploi, CJE – organisme jeunesse, centre de la petite enfance, CLSC);
- permettre aux individus de subvenir à leurs besoins pendant la période de formation (ajuster le temps d'étude en fonction de ces réalités);
- sensibiliser les entreprises à l'importance de la formation et au fait qu'il est aussi dans leur intérêt que les jeunes obtiennent leur diplôme.

Ajoutons que la participation des jeunes à la poursuite de leur formation doit être une démarche volontaire.

Par ailleurs, dans le cas de Solidarité jeunesse, bon nombre de jeunes sous-qualifiés vivent seuls et doivent travailler pour subvenir à leurs besoins. L'objectif serait alors d'encourager les communautés locales et les entreprises à créer des postes pour les jeunes sous-scolarisés et sans emploi qui effectuent un retour aux études. Les jeunes seraient encouragés à entreprendre une formation tout en occupant un emploi à temps partiel. Ils seraient soutenus sur le plan de la formation (exemple de la mesure de formation d'Emploi-Québec). La finalité, tout au long de leur cheminement, serait l'obtention d'un diplôme. La formation devrait tenir compte des principes évoqués ci-dessus.

En fait, les entreprises et les écoles devront s'adapter aux réalités démographiques ainsi qu'à la situation du marché de l'emploi en vue de favoriser une conciliation entre le travail et les études pour un certain type de jeunes.

Mentionnons que la Commission scolaire des Laurentides compte plusieurs actions en ce sens menées en collaboration avec des entreprises de la région. En témoigne le projet J'embauche un élève qui réussit, lequel a pris son véritable envol lors d'un événement régional tenu en août 2002 et réunissant entre 600 et 700 personnes (entreprises, écoles, CLSC, centres jeunesse, CJE, chambres de commerce, etc.). Ces partenaires socioéconomiques se sont engagés à favoriser la réussite des jeunes. L'événement a aussi permis de sensibiliser les employeurs présents à l'importance de la formation des jeunes. En outre, plusieurs entreprises (comme Métro, IGA, Mont-Tremblant, etc.) se sont engagées à donner aux jeunes des conditions de travail leur permettant de terminer leurs études (horaires variables, locaux mis à la disposition des commissions scolaires pour l'enseignement, etc.).

Milieu de la santé et des services sociaux

La problématique est de deux ordres. Premièrement, plusieurs jeunes éprouvent de sérieux problèmes de santé ou des difficultés personnelles qui les empêchent d'occuper un emploi ou de retourner aux études. Deuxièmement, nous constatons que les jeunes qui fréquentent ou qui ont fréquenté des centres jeunesse sont à risque élevé de chômage de longue durée. En réponse à cette double problématique, deux stratégies peuvent être adoptées.

La première stratégie privilégiée pourrait consister à : intensifier la collaboration entre les secteurs de l'emploi, de l'éducation et de la santé (viser par exemple le Programme de soutien aux jeunes parents) et faire en sorte que, sur le plan local, des arrimages soient effectués pour que chaque jeune qui a des problèmes de santé, qui est en désintoxication ou qui est enceinte puisse, après un retour en santé ou un accouchement dans les meilleures conditions possible, être remis sur une trajectoire de qualification et d'insertion professionnelle. Dans cette optique, le milieu de la santé, les CLSC et les

partenaires locaux pourraient se joindre à la concertation locale de partenaires du *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* afin de mettre en place des stratégies locales de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes qui fréquentent les services de santé. La deuxième avenue viserait à étudier les effets du projet satellite Qualification des jeunes (projet commun de l'Association des centres jeunesse du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère de la Santé et des Services sociaux), puis à dégager de nouvelles stratégies de réinsertion sociale et professionnelle pour les jeunes de 16 à 18 ans hébergés en centre jeunesse. Elle pourrait aussi consister à tester des initiatives dans d'autres secteurs.

Milieu de la famille et de l'enfance

Rappelons que c'est surtout parce qu'ils ont un ou plusieurs enfants à charge que les jeunes sont considérés comme ayant des contraintes à l'emploi. Soulignons que les chefs de famille monoparentale sont en grande majorité des femmes. De plus, notons que le soutien des enfants et des familles représente un défi majeur pour l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes. Un meilleur maillage entre les centres de la petite enfance, les centres locaux d'emploi et les centres d'éducation aux adultes crée une synergie qui favorise la qualification des jeunes mères. Une place en garderie permet d'effectuer un retour aux études, qui donne la possibilité aux jeunes mères de se qualifier et d'intégrer par la suite le marché de l'emploi.

La stratégie préconisée par le CASJ consiste à mettre en œuvre l'entente de collaboration convenue entre le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale visant à favoriser l'accueil simultané de parents à des mesures actives d'emploi et de leurs enfants dans les places de services de garde éducatifs à contribution réduite³⁴. Par ailleurs, en s'inspirant de l'entente cadre entre les CLSC et les centres de la petite

34. Lettre d'entente de collaboration entre le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec et Sécurité du revenu), novembre 2002.



enfance³⁵, une collaboration élargie avec les CLE pourrait être explorée. Les ententes entre les CLSC et les centres de la petite enfance définissent l'offre de service sociaux et de services de santé aux enfants fréquentant les centres de la petite enfance et assurent l'accessibilité aux centres de la petite enfance pour les enfants dont les dossiers relèvent des CLSC (places réservées).

Le défi est donc, sur le plan local, de sensibiliser les communautés à la question de la qualification et aux réalités inhérentes à l'emploi en ce qui concerne les jeunes mères dans le but de soutenir celles-ci de manière appropriée, notamment en leur assurant des places en garderie et un transport adéquat ainsi qu'en les accompagnant dans leur démarche de formation et d'insertion professionnelle.

4.3 LE NOUVEL ENGAGEMENT DE SOLIDARITÉ

Au Forum, les différents milieux (urbain, mixte, rural) se sont entendus pour parler d'un nouveau contrat social centré sur les jeunes en difficulté afin de les outiller à devenir des citoyens actifs. Le gouvernement du Québec a réagi à ce grand constat du Forum par l'entremise d'une entente interministérielle intervenue dans la foulée du Forum.

Pour le CASJ, cette entente envoie un message sans équivoque selon lequel les jeunes seront désormais au centre de l'action gouvernementale et les arrimages nécessaires seront entrepris pour leur assurer une continuité de services. La priorité a été accordée aux jeunes de Solidarité jeunesse et les signataires de cette entente souhaitent que ce modèle d'intervention soit consolidé et amélioré.

Signé par six ministres du gouvernement du Québec³⁶, le *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* a été annoncé au Rendez-vous des régions en novembre 2002 et représente un cadre propice pour poursuivre le travail amorcé dans la phase recherche-action de Solidarité jeunesse. Cette entente interministérielle nous offre en effet les conditions nécessaires pour, notamment, améliorer l'offre de services Solidarité jeunesse.

Le *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* a également pour objectif de mettre en commun les programmes, des services ou des activités de différents ministères visés dans le but de qualifier et d'intégrer à l'emploi les jeunes admis ou admissibles à l'assistance-emploi par l'entremise d'une stratégie nationale de mise en mouvement.

Concrètement, il s'agit de mettre en commun des programmes et des services de retour aux études, de soutien familial, de soutien des jeunes en centre jeunesse, de remise en santé, d'accompagnement de grossesse et d'employabilité autour d'un objectif qui n'est pas ministériel, mais bien gouvernemental, soit la qualification et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de moins de 25 ans.

Dans cet engagement, les ministres ont convenu formellement et solidairement de travailler en vue d'adapter l'offre de service de leurs réseaux respectifs dans le but de fournir aux jeunes de 16 à 24 ans des services intégrés et personnalisés. Ils souhaitent ainsi assurer une continuité de services d'un secteur à l'autre³⁷, conformément au Plan d'action jeunesse 2002-2005.

35. Selon nos renseignements, neuf ententes sont signées à l'heure actuelle. Une trentaine d'ententes devraient l'être d'ici au 31 mars 2003.

36. Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, la ministre déléguée à l'Emploi et le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport.

37. Tiré du *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes*, octobre 2002, Québec, p. 2.

Cet engagement exprime aussi la volonté des ministres et des ministères de coopérer, dans un premier temps, au succès de Solidarité jeunesse et de ses projets satellites (projet Espoir, projet destiné aux jeunes de la communauté noire anglophone, Qualification des jeunes en centres jeunesse, Ma place au soleil) ainsi qu'à l'élaboration, pour avril 2003, d'une nouvelle offre de service visant :

- l'intégration rapide des jeunes de 18 à 24 ans au marché du travail dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la qualification des jeunes décrocheurs de 16 à 24 ans afin de leur offrir des services de formation adaptés qui ont pour but de parfaire la formation de base dans le cadre du Plan d'action de l'éducation des adultes et de la formation continue³⁸.

L'engagement de solidarité comprendrait aussi des arrimages de type normatif entre les programmes gouvernementaux ainsi que la mise en place sur le plan local de mécanismes de coordination avec différents partenaires locaux, le tout dans une perspective de cogestion du plan d'action de chaque jeune.

Cette nouvelle offre de service s'appuiera sur les partenariats locaux déjà mis en place dans le cadre du projet Solidarité jeunesse (Emploi-Québec, Sécurité du revenu, CJE – organismes jeunesse). Les composantes locales des secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la jeunesse viendraient renforcer ces partenariats locaux.

38. *Ibid.*



PROPOSITIONS DU COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Le CASJ propose :

- P.1 que le MESS intensifie sa collaboration avec ses partenaires nationaux, régionaux et locaux du milieu de l'éducation, de la santé et des services sociaux afin de prévenir le recours à l'assistance-emploi, en effectuant une prévention ciblée qui vise à faciliter la transition vers la vie adulte de jeunes âgés de 16 et 17 ans, notamment les jeunes hébergés en centre jeunesse, les jeunes femmes chefs de famille monoparentale et les sans-chèque.
- P.2 que le MESS, dans la dynamique créée par le *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes*, arrime sa stratégie de prévention avec les commissions scolaires en tenant compte des plans locaux de la réussite, des exercices de planification stratégique du ministère de l'Éducation et du programme de retour aux études actuellement en élaboration.
- P.3 que le MESS élargisse Solidarité jeunesse aux jeunes de moins de 25 ans en fonction des besoins de ces derniers et de critères de repérage préalablement définis.
- P.4 à l'instar de la phase recherche-action, que Solidarité jeunesse demeure un projet basé sur le volontariat.
- P.5 que Solidarité jeunesse vise autant les jeunes admis à l'assistance-emploi que ceux qui y sont admissibles et que les jeunes qui ont refusé une première fois le projet puissent être sollicités à nouveau.
- P.6 que le MESS prévoie une formation en ce qui concerne l'assouplissement de la contribution parentale entrée en vigueur en septembre 2002 dans le cadre de l'implantation de la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse prévue en 2003.
- P.7 que le MESS prévoie une phase de suivi des participants dont l'intensité variera en fonction des besoins de ces derniers et qui s'effectuera selon le modèle du *case management* (gestion de cas).
- P.8 que le partenariat entourant la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse soit centré sur la réalisation du plan d'action des participants.
- P.9 que le MESS mise davantage sur l'expertise des réseaux partenaires et qu'il améliore l'utilisation des ressources de chaque communauté dans le cadre de la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse.
- P.10 que les nouveaux protocoles d'entente encouragent les comités locaux de suivi à étendre leur partenariat aux milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
- P.11 que les autorités du MESS misent, pour réaliser les objectifs du projet et du plan d'action des jeunes, sur l'amélioration et la consolidation du partenariat local (comité local de suivi), régional (comité régional de suivi) et national (arrimage et signature d'ententes de service) entre les institutions publiques, privées et communautaires, étant donné les obstacles personnels et professionnels qu'ont à surmonter les participants et les exigences qu'imposent l'approche personnalisée et l'accompagnement de chaque participant.

- P.12 que les autorités du MESS intègrent dans la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse les dimensions apprenante et évolutive qui ont caractérisé la phase recherche-action de ce projet.
- P.13 que les autorités du MESS s'assurent que les partenaires nationaux de Solidarité jeunesse sont informés régulièrement des développements que connaîtra ce projet.
- P.14 que les participants de Solidarité jeunesse disposent d'un statut indépendant de celui attribué par le Programme de l'assistance-emploi.
- P.15 que ce statut permette aux participants d'avoir accès aux mesures actives d'Emploi-Québec sans avoir à se réinscrire à l'assistance-emploi, ce qui assurera une plus grande complémentarité des services.
- P.16 que les autorités du MESS accordent aux intervenants de première ligne de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec engagés dans Solidarité jeunesse le soutien et la marge de manœuvre nécessaires afin qu'ils aient le temps et les ressources adéquates pour s'investir dans l'accueil, la détermination du plan d'action des jeunes et le suivi de ce dernier.
- P.17 que le MESS mette sur pied une stratégie d'évaluation visant à améliorer la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse sur une base régulière (adaptation du projet aux besoins des jeunes, amélioration des processus organisationnels, souplesse dans la livraison du projet à la grandeur d'un territoire).
- P.18 que le MESS utilise la formation afin de favoriser une vision commune chez les partenaires, le perfectionnement continu des ressources humaines, l'amélioration des services offerts ainsi que la mobilisation autour de Solidarité jeunesse.
- P.19 que les autorités du MESS consolident le rôle des comités régionaux de suivi, qu'elles s'assurent de leur mise sur pied et de leur bon fonctionnement tout au long de l'application de la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse.
- P.20 que les autorités du MESS, en s'inspirant de certaines initiatives dans le cadre de l'entente avec les chambres de commerce du Québec et de projets comme celui des Chantiers urbains avec la Ville de Québec, explorent la possibilité de mettre sur pied des projets visant le retour en emploi et la conciliation travail-études, mettant à contribution les communautés locales (organismes publics, communautaires et privés). Dans ce contexte :
- que soit mis en place un projet misant sur le démarchage et visant à constituer une banque d'emplois et de stages dans chaque région du Québec pour les jeunes éloignés du marché de l'emploi.
 - que l'accompagnement des jeunes en emploi soit au centre des initiatives proposées.

CONCLUSION

Le modèle Solidarité jeunesse nous a fait réfléchir aux façons d'intervenir de l'État en matière sociale. Pour le Comité aviseur de Solidarité jeunesse, si l'État veut lutter efficacement contre le phénomène de l'exclusion et renforcer l'autonomie financière et sociale des citoyens qui font appel à l'aide de dernier recours, il doit le faire dans un contexte de flexibilité organisationnelle et normative. En pratique, il doit se donner la flexibilité d'organiser ses services en fonction des réalités locales. De plus, en matière de politique sociale, l'État doit faire de ses composantes des entités apprenantes, c'est-à-dire des entités qui élaborent, planifient, implantent et évaluent constamment leurs propres programmes. Il s'agit pour lui de coordonner une offre de service en mesure de s'ajuster périodiquement en fonction des réalités humaines, institutionnelles et structurelles des communautés locales du Québec. À cet effet, soulignons que chaque territoire de MRC du Québec (ou arrondissement des nouvelles villes créées le 1^{er} janvier 2002) compte en son sein les mêmes institutions publiques qui relèvent de l'État. Celui-ci peut donc définir les modes de collaboration entre ces institutions locales pour réaliser certains objectifs qui ont été préalablement définis par les élus de la population.

Il s'agit par conséquent de miser sur la relation entre l'État, les institutions locales ainsi que le secteur communautaire et privé en privilégiant une interaction positive ou un dialogue entre ces différents partenaires. Il faut continuer de valoriser la participation et la mobilisation des ressources humaines et des acteurs locaux autour des jeunes. Cette mobilisation encouragera l'échange d'information et le fait que les programmes seront ensuite davantage conçus sur mesure. Cette façon de travailler permettra également d'accroître la compatibilité et la complémentarité d'acteurs géographiquement proches autour de mêmes objectifs collectifs.

En fait, selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'un des principaux problèmes à l'échelle locale qui empêchent de mieux travailler ensemble est l'absence de cohérence dans les différents cadres d'intervention nationaux des ministères et organismes centraux. De plus, le seul fait de mettre sur pied des réseaux de partenaires ne donne aucune garantie que la coordination des services et des actions sera meilleure. À cet égard, l'OCDE recommande notamment d'accroître la cohérence entre les différents cadres d'intervention nationaux, de renforcer la structure de responsabilité des partenaires et de prévoir davantage de flexibilité dans la gestion des programmes publics³⁹.

Aujourd'hui, le moment est arrivé de donner une nouvelle impulsion à Solidarité jeunesse, notamment en renforçant les structures locales de manière à pouvoir intervenir rapidement en fonction des objectifs du plan d'action des jeunes. À cet effet, la phase II de Solidarité jeunesse qui débutera au printemps 2003 devra valoriser le plus possible les localités, en particulier en développant les comités locaux de suivi mais aussi les comités régionaux de suivi. Les changements que connaîtra Solidarité jeunesse devront aussi respecter un principe fondamental : les jeunes doivent demeurer au centre du projet.

39. Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*, Économie territoriale, 2001, p. 129-144.

ANNEXE I

SUIVI MINISTÉRIEL DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU BILAN DE L'AN I DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE

Le Comité aviseur de Solidarité jeunesse a émis 33 recommandations après la première année d'expérimentation de la recherche-action Solidarité jeunesse (synthèse des recommandations aux pages 63 à 69). Ces recommandations portent sur le projet Solidarité jeunesse, en général, les comités locaux de suivi, la situation des jeunes participant au projet, la participation des jeunes, les protocoles d'entente, l'intervention auprès des jeunes, l'arrimage de l'offre de service, la mobilisation nationale, régionale et celle des communautés locales. Les suivis aux recommandations ont été effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) depuis le début du projet et les ajustements décrits dans la présente annexe ont été apportés.

Les jeunes participant à Solidarité jeunesse (recommandations 3, 12, 13, 14, 16, 22)

Les gestionnaires locaux de la Sécurité du revenu sont tous engagés dans le projet Solidarité jeunesse et reconnaissent l'importance de l'intervention auprès des jeunes et de l'aspect volontaire du projet. Cette orientation sera maintenue pour la continuité de Solidarité jeunesse.

Par ailleurs, lors du Forum, les autorités du MESS ont reçu de façon unanime la demande de statuer officiellement sur la contribution parentale pour la future offre de service Solidarité jeunesse. Déjà, durant la deuxième année de Solidarité jeunesse, des travaux en ce sens ont été réalisés auprès du personnel de la Sécurité du revenu et une ouverture importante a été faite pour assouplir la norme dans des situations familiales intolérables, comme un contexte de violence. La contribution parentale est une dimension abordée dans le cadre des travaux entourant le statut particulier des jeunes qui participent à Solidarité jeunesse et le soutien du revenu qui leur est octroyé. Les effets étant

nombreux et complexes, ces éléments seront cependant pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse.

Les comités locaux de suivi et le soutien à l'intervention adapté en fonction des besoins

(recommandations 1, 2, 4, 10, 15, 17, 18, 20, 23)

Les autorités du MESS ont déjà reconnu l'importance de l'autonomie des comités locaux de suivi, comme en fait foi le *Guide pour les intervenantes et les intervenants de Solidarité jeunesse*, et ils continueront dans cette voie pour la suite de Solidarité jeunesse.

Dans les protocoles d'entente mis en place pour la deuxième année du projet, les mandats du comité local de suivi sont encore plus détaillés que ceux de la première année. Le libellé des protocoles d'entente sera aussi revu à la lumière du *Nouvel engagement de solidarité pour une continuité de services aux jeunes* et de la nouvelle offre de service Solidarité jeunesse qui assurera la souplesse requise pour s'adapter en fonction des différents types de MRC – rurale, mixte et urbaine. D'ailleurs, les comités régionaux de suivi travaillent en lien étroit avec les partenaires du milieu et tiennent déjà compte des disparités de leurs territoires respectifs. Ainsi, pendant les deux années de la recherche-action, ces initiatives ont été encouragées, comme nous avons pu le constater en visitant le Salon des initiatives présenté au Forum. Elles continueront à l'être dans les années à venir.

Par ailleurs, des rencontres d'information ont été organisées dans différentes localités, d'une part, pour familiariser les intervenants des organismes jeunesse avec le coffre à outils d'Emploi-Québec et, d'autre part, pour faire connaître le travail des professionnels des organismes jeunesse aux intervenants du MESS. De plus, depuis avril 2001, dix numéros du *Bulletin Woww!* ont été



publiés pour rapporter les activités de Solidarité jeunesse en région et des témoignages de réussite, de même que pour montrer le partenariat entre les réseaux.

L'organisation de rencontres d'information ou de formation relève du Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi et des directions locales ou régionales en fonction des besoins des intervenants des réseaux. Des attentes en ce sens ont été spécifiées dans le cadre de l'entente signée entre le MESS et le Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi. Cette entente octroie à ce groupe un financement qui lui permet, notamment, de conduire des activités de formation et de suivi de leurs membres dans le cadre de la recherche-action Solidarité jeunesse.

L'arrimage des services

(recommandations 5, 21, 29, 30, 31, 32)

Au mois d'octobre 2002, un engagement de solidarité et de coopération a été signé par plusieurs ministres du gouvernement du Québec. Cet engagement concrétise la volonté ministérielle exprimée dans le plan d'action de la Politique québécoise de la jeunesse et dans celui de la Politique de l'éducation des adultes et de la formation continue, ainsi que dans l'énoncé de politique de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'offrir en continu aux jeunes âgés de 16 à 24 ans des services adaptés à leurs besoins.

La nouvelle offre de service Solidarité jeunesse sera définie dans la foulée de l'engagement de solidarité, selon les constats dégagés lors du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse et dans les orientations inscrites dans les plans d'action et les stratégies gouvernementales. Cette nouvelle offre de service (anciennement la phase II) pourrait être mise en œuvre graduellement à partir du 1^{er} avril 2003.

De plus, des projets pilotes en cours dans quatre centres jeunesse portent sur la qualification des jeunes dans les centres jeunesse. Ces projets ont pour but d'éviter que les jeunes visés aient recours à l'assistance-emploi à leur arrivée à l'âge adulte. Les travaux du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale relatifs au « programme de

soutien à la mise en place de services d'accompagnement et de formation adaptés aux jeunes adultes » se poursuivent. Le début des projets dans les commissions scolaires ciblées est prévu pour l'automne 2003.

Ainsi, le partenariat entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation se fait sur le plan local par l'intermédiaire, notamment, d'une entente destinée à favoriser la continuité des services entre les différentes organisations locales. Le *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* établit également le partenariat entre ces ministères.

L'insertion professionnelle

(recommandations 19, 24, 25, 26, 27, 28, 33)

La Direction générale adjointe des politiques d'emploi au MESS travaille actuellement à l'examen des conditions nécessaires à l'organisation de stages favorisant l'insertion professionnelle de certains groupes qui connaissent des difficultés particulières, notamment les jeunes éloignés du marché du travail.

De plus, quelques directions régionales (Mauricie, Montérégie, Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent et Saguenay-Lac-Saint-Jean) ont décidé de participer à la mise en œuvre des expériences pilotes visant l'adaptation des stages. L'expérimentation qui se déroulera du 1^{er} janvier au 30 juin 2003 devrait rejoindre 152 jeunes de Solidarité jeunesse. Les résultats de l'évaluation et le bilan devraient être disponibles en novembre 2003. Les stages seront réalisés à l'intérieur des services et des structures en place et en collaboration avec les CJE en ce qui a trait à l'encadrement et au suivi des jeunes. Ces expériences permettront de valider certaines formules de stage et de voir si elles répondent aux besoins des jeunes.

Par ailleurs, depuis avril 2002, le Régime de qualification et le Programme d'apprentissage en milieu de travail sont fusionnés. Le Programme d'apprentissage vise à soutenir des activités d'apprentissage structurées en milieu de travail.

L'acquisition des compétences se fait par compagnonnage. Une personne salariée ou une recrue intéressée à développer et à faire reconnaître ses compétences en milieu de travail a la possibilité de le faire dans différentes spécialités (plus de 30 métiers actuellement).

Situations particulières

(recommandations 6, 7, 8, 9,11)

Les jeunes autochtones

La Société de crédit commercial autochtone compte mettre sur pied cinq projets pilotes au Québec, dans cinq communautés autochtones, pour favoriser le développement de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes autochtones de ces communautés. Les réserves visées sont les suivantes : Wendake, Manouane, Pikogan, Lac-Simon et Betsiamites. Ces projets pilotes auraient une durée de deux ans. Le financement provient de plusieurs bailleurs de fonds, dont le MESS par l'intermédiaire du Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation (FAIE). De plus, un document d'orientations a été distribué dans les CLE relativement aux demandes reçues de la clientèle autochtone. Ces demandes sont alors évaluées localement par les CLE qui déterminent les services nécessaires.

Les jeunes immigrants

Dans la perspective d'assurer une intégration adéquate des personnes immigrantes à la société québécoise, le MESS, Emploi-Québec et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration travaillent actuellement à harmoniser leurs interventions particulièrement en ce qui a trait aux étapes (dont la francisation) qui jalonnent le cheminement vers l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants. Les jeunes immigrants devraient bénéficier au même titre que l'ensemble de la clientèle des retombées de ces discussions.

ANNEXE II

RECOMMANDATIONS ISSUES DU *BILAN DE L'AN I DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE*

Le CASJ recommande :

- R.1 aux autorités du MESS de permettre le renforcement de l'autonomie et de la souplesse des comités locaux de suivi, de façon à favoriser le travail des différents acteurs de première ligne;
- R.2 aux autorités du MESS de prévoir un mécanisme permettant aux comités locaux de suivi de partager leurs réussites que ce soit grâce à des journées de formation ou au moyen d'outils de communication comme le *Bulletin Woww!*;
- R.3 aux gestionnaires locaux de faire en sorte que les agents d'aide socioéconomique maintiennent l'accent sur l'aspect volontaire de Solidarité jeunesse tout en développant de nouveaux outils et façons de faire qui encouragent la participation des jeunes au projet;
- R.4 aux autorités du MESS d'étudier la possibilité d'élaborer des stratégies d'insertion sociale et professionnelle différenciées en fonction des différents types de MRC du Québec (rurale, semi-rurale, périurbaine et urbaine);
- R.5 aux autorités du MESS de se doter d'un plan stratégique en vue d'arrimer les services destinés aux jeunes qui frappent aux portes de l'assistance-emploi et d'intensifier la collaboration à l'échelle nationale avec les partenaires des milieux de l'éducation, de la famille ainsi que de la santé et des services sociaux (centres jeunesse) pour l'an II de Solidarité jeunesse;
- R.6 aux autorités du MESS de réfléchir, avec les partenaires institutionnels visés, aux différentes dynamiques qui poussent des jeunes à avoir recours à l'assistance-emploi, étant donné la nature des problématiques croisées relevées;
- R.7 aux autorités du MESS d'établir un partenariat avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration au profit des jeunes participant au projet Solidarité jeunesse issus de l'immigration ou qui ont de sévères lacunes en français;
- R.8 aux autorités du MESS de travailler à élargir et à faciliter l'accès aux différents services de francisation pour les jeunes participant à Solidarité jeunesse qui ne possèdent pas une maîtrise suffisante du français;
- R.9 aux autorités du MESS de collaborer avec le Secrétariat aux affaires autochtones afin d'étudier la possibilité d'un partenariat avec des conseils de bande du Québec pour expérimenter un projet pilote Solidarité jeunesse auprès de jeunes autochtones;
- R.10 aux autorités du MESS de maintenir les acquis des comités locaux de suivi, lesquels sont au cœur du développement social des différentes communautés locales en matière de jeunesse, et d'étendre leur champ d'action pour l'an II de Solidarité jeunesse;



- R.11 à la Sécurité du revenu de documenter les facteurs susceptibles d'expliquer pourquoi certains jeunes refusent de prendre part à Solidarité jeunesse;
- R.12 aux autorités du MESS de permettre, pour l'an II de Solidarité jeunesse, aux gestionnaires locaux de la Sécurité du revenu de considérer le résultat de l'évaluation de l'agent d'aide socioéconomique dans l'application des normes entourant la contribution parentale, comme pour les initiatives qui touchent la Maison Dauphine et le Bon Dieu dans la rue;
- R.13 à la Sécurité du revenu de prévoir une formation au niveau régional en ce qui concerne toute la procédure entourant la contribution parentale dans le but que cette mesure soit utilisée avec un maximum de souplesse;
- R.14 aux autorités du MESS d'évaluer les effets de la contribution parentale sur l'accessibilité au projet;
- R.15 à la Sécurité du revenu d'étudier la possibilité de concevoir des protocoles d'entente en fonction du type de MRC du Québec (rurale, semi-rurale, périurbaine et urbaine) et selon la réalité particulière du centre-ville de Montréal;
- R.16 aux autorités du MESS d'étudier la possibilité que les jeunes participant à Solidarité jeunesse reçoivent le même montant alloué dans le cadre de ce projet;
- R.17 que les intervenants de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec se familiarisent davantage avec l'intervention des organismes jeunesse étant donné l'importance de reconnaître le travail des professionnels de ces organismes;
- R.18 que les intervenants des organismes jeunesse connaissent mieux le coffre à outils d'Emploi-Québec;
- R.19 que les activités individuelles ou de groupe acquièrent un caractère plus concret après les deux premiers mois d'intervention grâce, notamment, à des stages de courte durée de formation en entreprise, à la possibilité de participer à des plateaux de travail, etc.;
- R.20 que les organismes jeunesse conçoivent des outils permettant d'améliorer la formation des intervenants de façon continue et qu'ils prévoient des périodes de formation au cours desquelles les techniques et le savoir-faire de chacun pourraient être mis en commun et partagés;
- R.21 aux autorités du MESS de préciser les principaux paramètres d'un éventuel programme Solidarité jeunesse issu de la présente recherche-action qui pourrait entrer en vigueur dès novembre 2002. Ce programme serait volontaire, destiné aux jeunes de 18 à 24 ans et axé sur la formation et la réinsertion en emploi, avec un volet axé sur la prévention pour les jeunes de 16 à 18 ans;
- R.22 aux autorités du MESS d'étudier la possibilité d'accorder un statut particulier aux jeunes qui frappent aux portes de l'assistance-emploi et qui participeraient à un éventuel programme Solidarité jeunesse issu de la présente recherche-action;

- R.23 aux autorités du MESS de maintenir l'accent sur l'aspect volontaire de Solidarité jeunesse et d'encourager l'innovation et la recherche de solutions sur les plans régional et local pour l'an II de la recherche-action;
- R.24 aux autorités d'Emploi-Québec d'étudier la possibilité d'utiliser le Régime de qualification en tant que mesure d'intégration à l'emploi dans le cadre de Solidarité jeunesse;
- R.25 aux autorités d'Emploi-Québec d'étudier la possibilité de juxtaposer des mesures actives, comme Subventions salariales et le Régime de qualification, dans le but de permettre aux participants de Solidarité jeunesse de suivre une trajectoire d'insertion professionnelle réussie;
- R.26 aux autorités d'Emploi-Québec d'étudier la possibilité d'ajouter une mesure de stages dans le coffre à outils. Une telle mesure pourrait au préalable faire l'objet d'un projet pilote dans le cadre de Solidarité jeunesse;
- R.27 aux autorités d'Emploi-Québec de diversifier davantage ses mesures de préemployabilité, notamment en matière de formation (formation générale, alphabétisation, etc.) et d'informer les réseaux partenaires dans le cadre de Solidarité jeunesse de l'existence de ces mesures;
- R.28 aux autorités du MESS de tisser des liens avec les organismes leviers dans le domaine des stages en entreprise au profit des jeunes de Solidarité jeunesse (exemple du Centre de liaison entreprise-éducation);
- R.29 aux autorités du MESS d'évaluer les retombées de l'entente concernant la santé signée entre les CLE et les CLSC de la région des Laurentides;
- R.30 aux autorités du MESS d'établir un partenariat durable avec le milieu de l'éducation et le milieu de la santé et des services sociaux dans le but de prévenir le recours à l'assistance-emploi des jeunes âgés de 16 à 18 ans;
- R.31 aux autorités du MESS de poursuivre leur collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, le MEQ, le Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi du Québec et le CASJ afin d'élaborer des projets pilotes centrés sur le raccrochage scolaire des jeunes;
- R.32 aux autorités du MESS d'établir avec le milieu des services sociaux un partenariat durable centré sur la qualification des jeunes, dans la foulée de la plate-forme qui sera rendue publique en février 2002 par la ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse donnant suite aux chantiers sur les jeunes et le système de protection de la jeunesse;
- R.33 aux autorités du MESS de reconduire l'entente avec les chambres de commerce en tenant compte des éléments suivants : la nécessité d'une plus grande souplesse concernant la mesure Subventions salariales; la possibilité de créer différents types de stages au profit des participants (stages de douze semaines, de deux semaines, d'observation); l'importance de cibler les régions qui bénéficieront de l'entente en fonction des résultats de l'an I et de définir clairement le rôle des différents intervenants visés; la possibilité de remettre des lettres de recommandation ou des certificats aux jeunes ayant terminé leur stage avec succès.

BIBLIOGRAPHIE

- CLOUTIER, Richard, Lyne Champoux, Christian Jacques et Claude Lancop. *Nos ados et les autres, Ados, familles et milieux de vie*, étude comparative des adolescents des centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1994.
- CÔTÉ, Nicole, Laurent Bélanger et Jocelyn Jacques. *La dimension humaine des organisations*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1994.
- CROZIER, Michel. *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil, 1963.
- CROZIER, Michel et Erhard Friedberg. *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- FRIEDBERG, Erhard. *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.
- GIDDENS, Anthony. *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Maden (Mass.), Polity Press, 1998.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. CENTRE D'ÉTUDE SUR L'EMPLOI ET LA TECHNOLOGIE (CETECH). *La fin du travail cinq ans plus tard : la proportion de la population qui occupe un emploi n'a jamais été aussi élevée*, Québec, avril 2000.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. *L'appropriation par les communautés de leur développement*, Québec, 2001.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Dites à tout le monde qu'on existe*, Avis sur la pauvreté des jeunes, Québec, 1993.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Avis, Québec, 1999.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. Rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation. *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, Québec, 1997.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « La rentabilité du diplôme », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 8, 1999.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « L'éducation... Oui, c'est payant! », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 16, juin 2000.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ. *Les obstacles à l'intégration des jeunes en emploi*, 1998.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Jeunes et sécurité du revenu*, 1999.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Les jeunes à l'aide sociale*, 1999.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, rapport du Comité aviseur de Solidarité jeunesse, février 2002.

LOWNDES, Vivien et David Wilson. *Social Capital and Local Governance : Exploring the Institutional Design Variable*, Department of Public Policy, De Montfort University, 1998.

MOREAU, Lisette. *La pauvreté et le décrochage scolaire ou la spirale de l'exclusion*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de la Sécurité du revenu, 1995.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. *Vaincre la pauvreté humaine*, Rapport du PNUD sur la pauvreté, 2000.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE). *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*, Économie territoriale, 2001

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE). *Les villes et les régions dans la nouvelle économie apprenante*, 2001.

SENGE, Peter, avec Alain Gauthier. *La cinquième discipline. L'art et la manière des organisations qui apprennent*, Paris, First, 1991.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Lucie France Dagenais (dir.). *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. Études d'économie politique, 2002.